



Avenant 1 à la Convention

# Action Cœur de Ville



## AVENANT 1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE DIEPPE

### ENTRE

- La Commune de Dieppe représentée par son maire, Nicolas LANGLOIS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal ;
- La Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, dénommée Dieppe-Maritime, représentée par son président, Patrick BOULIER.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

### ET

- L'État représenté par le Préfet du département de Seine-Maritime et de la Région Normandie, Pierre-André DURAND,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Céline SENMARTIN, sa directrice régionale,
- Le groupe Action Logement représenté par Jacques FURON, son président du Comité Régional,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Pierre-André DURAND, Préfet du département de Seine-Maritime et de la Région Normandie.

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

### AINSI QUE

- Le Conseil départemental de Seine-Maritime, représenté par Pascal MARTIN, son président,
- L'Établissement Public Foncier de Normandie, représenté par Gilles GAL, son directeur général,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie, représentée par Vincent LAUDAT, son président,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, représentée par Christophe DORE, son président,
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Dieppe Pays Normand, représenté par Gérard PICARD, son président,
- L'Union Commerciale, représentée par François de LADOUCETTE, son président,
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par Jérôme WABINSKI, son directeur territorial.

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

**Il est convenu ce qui suit.**

## Sommaire

Préambule	p.6
Article 1. Objet de l'avenant	p.6
Article 2. Les modalités d'exécution du projet	p.6
1. Le dispositif ORT	p.6
2. Engagement des partenaires	p.7
3. Pilotage ORT	p.8
4. Les périmètres d'intervention de l'ORT	p.9
5. Les actions mûres définies préalablement dans la convention-cadre et leur plan de financement prévisionnel	p.12
6. Les actions suffisamment avancées nécessitant une inscription et leur plan de financement prévisionnel	p.20
7. Calendrier général	p.26
Article 3. Suivi et évaluation	p.26
Article 4. Traitement des litiges	p.26
Signatures	p.27

Liste des Annexes	p.28
Annexe 1 – Les périmètres	p.29
a) Périmètre de la stratégie territoriale	p.29
b) Périmètre de l'ORT	p.30
c) Secteurs d'intervention au sein du périmètre ORT	p.32
Annexe 2 – Les fiches actions mâtures	p.33
• AM.0.1 – Recruter un chef de projet « Action Cœur de Ville »	p.33
• AM.0.2 – Communication spécifique « Action Cœur de Ville »	p.34
• AM.1.1.1 à AM.1.1.4 – Implanter des logements au Pollet	p.35
• AM.1.2.1 à AM.1.2.10 – Réhabiliter des immeubles en centre-ville	p.36
• AM.2.1.1 à AM.2.1.4 – Redynamiser les Marchés de Plein Air	p.40
• AM.2.2 – Valoriser des cases commerciales vacantes	p.42
• AM.2.3 – Pérenniser le droit de préemption commerciale	p.43
• AM.2.4 – Trouver des locomotives commerciales	p.44
• AM.2.5.1 à AM.2.5.2 – Favoriser le développement du milieu maritime	p.45
• AM.2.6 – Développer l'offre numérique des commerçants	p.46
• AM.3.1 – Mettre en place une navette électrique	p.47
• AM.3.2 – Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable	p.48
• AM.3.3 – Faire aboutir l'Avenue Verte à Dieppe	p.49
• AM.3.4 – Aménager un pôle d'échanges multimodal	p.50
• AM.3.5 – Mener une étude sur la circulation dans Dieppe	p.51
• AM.3.6 – Développer le wifi public	p.52
• AM.4.1.1 à AM.4.1.2 – Réaménager les espaces publics	p.53
• AM.4.2 – Requalification du front de mer	p.54
• AM.4.3.1 à AM.4.3.2 – Réhabiliter les deux églises du centre-ville	p.55
• AM.4.4 – Poursuivre la mise en œuvre de containers enterrés pour la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif	p.57
• AM.4.5 – Remplacer l'éclairage public	p.58
• AM.4.6 – Créer une animation culturelle forte et itinérante sur le territoire	p.59
• AM.4.7 – Tenir des animations commerciales	p.60
• AM.4.8 – Lancer une étude programmatique sur les locaux du centre Renoir	p.61
• AM.4.9 – Aménager les abords du futur cinéma multiplexe	p.62

• AM.4.10 – Sécuriser le front de mer et le centre-ville par l’installation d’une vidéosurveillance	p.63
• AM.5.1 – Mettre aux normes les équipements publics	p.64
• AM.5.2 – Réaliser les équipements sportifs nécessaires	p.65
• AM.5.3 – Réhabiliter les écoles en centre-ville et au Pollet	p.66
• AM.5.4 – Construire le centre océanographique de Normandie (acquisition des terrain)	p.67
• AM.6.1 – Réaliser le quartier Dieppe Sud	p.68
• AM.6.2.1 à AM.6.2.2 – Réhabiliter le site Biomarine	p.69
 Annexe 3 – Plan de financement prévisionnel des actions mûres	 p.71
 Annexe 4 – Les fiches actions inscrites en 2019	 p.82
• AS.1.1.1 à AS.1.1.4 – Implanter des logements au Pollet	p.82
• AS.1.2.1 à AS.1.2.5 – Réhabiliter des immeubles en centre-ville	p.85
• AS.2.1.1 à AS.2.1.3 – Développer la connaissance du tissu commercial	p.88
• AS.2.2.1 à AS.2.2.6 – Redynamiser les Marchés de Plein Air	p.90
• AS.2.3 – Réduire les charges énergétiques pour les commerçants et les artisans	p.92
• AS.2.4.1 à AS.2.4.3 – Faciliter les livraisons sur le centre-ville	p.93
• AS.2.5 – Développer l’offre numérique des commerçants	p.94
• AS.2.6 – Implanter le futur cinéma multiplexe	p.95
• AS.2.7 – Implanter le futur Centre Océanographique de Normandie	p.96
• AS.3.1 – Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable	p.97
• AS.3.2.1 à AS.3.2.2 – Développer la pratique du vélo sur le territoire	p.98
• AS.3.3 – Tendre vers une ville connectée	p.99
• AS.4.1 – Diagnostiquer l’église du Pollet	p.100
• AS.4.2 – Réhabiliter le Château-Musée	p.101
• AS.4.3.1 à AS.4.3.3 – Animer le territoire	p.102
• AS.5.1 – Mettre aux normes les équipements publics	p.103
 Annexe 5 – Plan de financement prévisionnel des actions inscrites en 2019	 p104

## Préambule

La convention-cadre « Action Cœur de Ville » signée le 5 juillet 2018 a posé le constat de la situation de la ville de Dieppe au sein de son territoire. Elle a également décrit l'ambition et la volonté commune de la municipalité et de la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, mais également de l'ensemble des partenaires du programme, de redynamiser le centre-ville.

Cette ambition a été traduite dans la convention-cadre, dans son article 7 « 7.1 Résultats du diagnostic », par la réalisation d'un diagnostic issu de la synthèse des nombreuses études, des nombreux programmes et schémas menés depuis plusieurs années et évoqués à l'article 6 de la convention-cadre.

La stratégie et le projet ont également été intégrés à la convention-cadre dans son article 7 « 7.2 Présentation de la stratégie et du projet ». La stratégie d'intervention, partagée par les partenaires, a été construite sur les documents cadres que sont le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 janvier 2014 et qui décline en 4 axes les grandes orientations et les ambitions de développement du territoire local pour les 15 prochaines années, et le Schéma de Cohérence Territoriale rendu exécutoire le 13 septembre 2017 qui repose sur 3 piliers et qui fixe les grandes orientations de Dieppe Pays Normand pour 20 ans.

Ainsi, en raison de l'existence de ce diagnostic et de la stratégie d'intervention, la phase d'initialisation est raccourcie pour permettre une mise en route plus rapide d'actions visant à répondre aux objectifs fixés.

Le dispositif « Action Cœur de Ville » apparaît comme une véritable opportunité pour renforcer, accélérer et faciliter cette démarche par son approche sur plusieurs axes complémentaires et par l'émulation et la coordination qu'il amène auprès des partenaires, créant alors les conditions efficaces au renouveau et au développement de la ville, notamment avec la mobilisation des moyens des différents acteurs de ce programme.

Ce dispositif permet également de mettre en place sur le territoire, de manière accélérée, une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), « Action Cœur de Ville » répondant aux critères attendus de revitalisation du centre définis dans l'ORT.

### Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant à la convention-cadre a pour objet de décrire les modalités d'exécution du projet et donc d'aboutir à une Opération de Revitalisation du Territoire ce qui nécessite la définition d'un périmètre, la validation des actions mûres et d'actions suffisamment avancées qui seront annexées à cet avenant – la signature de l'avenant vaudra validation des fiches annexées – et d'un plan de financement actualisé.

### Article 2. Les modalités d'exécution du projet

#### 1. Le dispositif ORT

L'ORT est un dispositif prévu par l'article 157 de la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), adoptée le 18 octobre 2018 par l'Assemblée Nationale et publiée au JO du 23 novembre 2018. Cet article stipule :

*« L'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que la convention ORT doit comporter certaines mentions obligatoires :*

- *La définition du « projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire » ;*
- *Le périmètre des secteurs d'intervention, qui comprend, au moins, le centre-ville de la ville principale du territoire concerné ;*
- *La répartition des actions dans ces secteurs d'intervention ;*
- *Le plan de financement de ces actions ;*
- *La durée de la convention et son calendrier.*

*L'article L.752 du Code de Commerce prévoit que par dérogation à l'article L.752-1, les projets mentionnés aux 1° à 6° du même article L.752, dont l'implantation est prévue dans un secteur d'intervention d'une ORT, comprenant un centre-ville identifié par la convention de ladite Opération, ne sont pas soumis à autorisation d'exploitation commerciale (AEC) ».*

La lecture combinée de ces deux dispositions signifie que, si une ORT peut comprendre plusieurs secteurs d'intervention, un de ces secteurs doit nécessairement comprendre le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire, et que c'est ce seul secteur qui bénéficiera de la dispense d'autorisation commerciale. Il est ici proposé un périmètre ORT du centre-ville élargi qui bénéficiera, dans sa totalité, de la dispense d'autorisation commerciale.

En effet, l'étude d'impact de la loi dispose que « *la mesure proposée de dispense d'AEC consiste à supprimer le seuil d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets commerciaux situés dans les centres des villes signataires d'une ORT avec l'État, tels que définis par l'ORT. L'enjeu est donc de favoriser une implantation de ces projets en centre-ville, susceptible de contribuer à la redynamisation et à l'attrait commercial des centres (par exemple par l'implantation d'une enseigne dite « locomotive », qui favorisera la fréquentation de l'ensemble des commerces ».*

Il est rappelé que le diagnostic, la stratégie et le projet ont été définis dans le convention-cadre, dans son article 7, signée par les partenaires le 5 juillet 2018.

## **2. Engagement des partenaires**

Les engagements des partenaires sont les mêmes que ceux figurant dans la convention-cadre.

Il est toutefois précisé que, soucieux de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, les maîtres d'ouvrage publics financés dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » s'engagent à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation. Pour ce faire, les marchés et appels d'offres qui seront lancés pour une opération inscrite dans le dispositif « Action Cœur de Ville » intégreront des clauses d'insertion économique permettant aux habitants de participer à l'amélioration de leur cadre de vie, tout en valorisant les compétences présentes sur le territoire. Ainsi, il conviendra d'être particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Tout projet porté par des maîtres d'ouvrage publics faisant appel aux financements du programme « Action Cœur de Ville » devra s'y conformer. Dieppe-Maritime pilote le dispositif

d'insertion sur notre territoire.

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires ont conscience des impératifs présents et futurs, comme la réduction de l'empreinte carbone des activités, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique. Ainsi, les actions inscrites au programme devront prendre en compte, autant que possible, la réduction de l'impact des activités sur l'environnement, le développement de la responsabilité sociétale, le recours à l'économie circulaire, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et à des modalités de développement plus soutenable.

Enfin, tous les partenaires s'engagent à mentionner le dispositif « Action Cœur de Ville » pour toutes actions inscrites dans ce programme et d'apposer le logo spécifique « Action Cœur de Ville - Dieppe » (voir ci-dessous) sur tous les supports de communication utilisés pour une de ces actions.



### **3. Pilotage de l'ORT**

Pour éviter la multiplication des instances, il est proposé un pilotage de l'ORT identique et conjoint au pilotage du programme « Action Cœur de Ville ».

Pour rappel, ce pilotage est articulé en plusieurs niveaux :

- Le projet est suivi par un directeur de projet, placé sous l'autorité du Maire et positionné dans les services de la Ville de Dieppe au sein de la direction générale (DGS et DGST).
- Une équipe projet est mobilisée régulièrement et composée des différentes directions de la Ville de Dieppe et de l'Agglomération Dieppe-Maritime impactées par le programme.
- Un « comité technique de suivi » qui se tiendra régulièrement afin de faire état de l'avancement du projet. Il comportera, en plus des agents de la Ville et de l'Agglomération, les services et représentants des différents partenaires.
- Un « comité de projet » avec les élus, le Préfet de Département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet et les partenaires financeurs et les partenaires locaux. Ce comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Le directeur de projet s'appuiera sur le service démocratie locale pour exposer aux habitants dans les réunions de quartier, ou autres instances, le programme « Action Cœur de Ville ». Dans cette démarche de concertation, toutes opérations visant à intégrer les habitants dans le



programme seront étudiées.

#### 4. Les périmètres d'intervention de l'ORT

Les parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants (Annexe 1)

- Périmètre de la stratégie territoriale : le périmètre de la stratégie territoriale constitue l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération. Le périmètre choisi est l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime. Pour autant, au regard de définir une stratégie cohérente sur un large territoire avec les mêmes priorités, ce périmètre peut aussi s'entendre à celui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Dieppe Pays Normand.
  
- Périmètre d'intervention valant ORT : le périmètre de l'ORT est celui du centre-ville élargi. Il est délimité par les rues suivantes :
  - Boulevard Maréchal Foch (inclus Jetée et promenade front de mer)
  - Rue des Falaises
  - Chemin de la Citadelle
  - Rue du Faubourg de la Barre (du Chemin de la Citadelle à la rue Montigny)
  - Rue Montigny (inclus site Biomarine et Maison des Sports)
  - Avenue Gambetta jusqu'à la rue du Château d'eau
  - Rue du Château d'eau
  - Rue Pierre Curie
  - Rue Bonvoisin
  - Rue Dulague
  - Boulevard Georges Clémenceau
  - Rue de Stalingrad
  - Avenue Vauban
  - Avenue Normandie Sussex
  - Cours Bourbon
  - Route de Bonne Nouvelle (inclus site Lebon)
  - Rue Bonne Nouvelle
  - Rue de Lombarderie
  - Rue du Mont de Neuville
  - Rue Emile Lebon
  - Rue du Fort Chatillon
  - Avenue de la République

- Rue Michelet (inclus école Michelet et terrain d'activités)
- Rue de la Cité de Limes
- rue du Dauphin Louis XI
- Chemin de la Bastille
- Rue du Petit Fort
- Rue Guerrier
- Quai de la Marne
- Quai Gaston Lalitte (inclus terminal Transmanche)
- Quai du Carénage
- Quai Henri IV
- Quai du Hâble

Les assises foncières de chaque côté des rues délimitant le périmètre sont prises en compte.

Au sein de ce périmètre ORT, on peut distinguer deux types de secteurs :

- Secteurs d'intervention prioritaire de l'ORT : ces secteurs en raison de leur centralité et des enjeux forts sont ceux sur lesquels toute l'attention sera reportée
  - S1 – Hypercentre : regroupant les 2/3 des commerces de Dieppe intra-muros, l'hyper centre s'organise autour d'une rue principale et piétonne sur laquelle des rues perpendiculaires avec quelques commerces viennent s'accrocher. Il s'agit ici du cœur de Dieppe, interface directe avec son front de mer et à quelques minutes de la gare.
  - S2 – Quai Henri IV/Bout du Quai : ce quartier revêt une importance stratégique propre avec le quai Henri IV, un des principaux quartiers touristiques de la ville, et le quartier du Bout du quai, quartier d'habitat ancien en partie dégradé, dense et sans commerce de proximité.
  - S3 – Front de mer : le front de mer revêt un enjeu décisif pour l'attractivité du territoire. C'est en effet un secteur touristique mais également un secteur avec une forte connotation économique avec la présence de modules commerciaux, d'hôtels, du casino, de restaurants, du centre balnéaire.
  - S4 – Le Pollet : ancien quartier des pêcheurs avec un fort potentiel de valorisation patrimoniale, le Pollet est à proximité immédiate de l'hypercentre et du port, assure la transition avec les plateaux Est de la ville, et se situe sur l'itinéraire des passagers du Transmanche.
  - S5 – Gare/Dieppe Sud : organisé autour de la gare qui a vocation à évoluer en véritable pôle d'échanges multimodal, le nouveau quartier Dieppe Sud vise à constituer à proximité de l'hypercentre une offre de logements, un programme commercial complémentaire, des bureaux, etc.
- Autres secteurs d'intervention inclus dans le périmètre de l'ORT :

- S6 – Pôle Pasteur/Thiers : situé à proximité de la gare et de l'hyper centre, ce pôle central regroupe quelques commerces et de nombreuses administrations. Il est donc déterminant pour la survie du centre-ville car il draine du flux et la présence d'actifs.
- S7 – Biomarine : ce site à réhabiliter possède une richesse historique à valoriser. Un programme mêlant logements et sauvegarde d'un patrimoine lié notamment à la deuxième guerre mondiale permettrait de le revaloriser et de redynamiser le centre-ville à proximité. A proximité immédiate se trouve un complexe sportif.
- S8 – Lien Transmanche : directement connecté au Pollet, le Transmanche est une activité emblématique pour Dieppe. Elle permet en effet au territoire de se développer vers sa façade maritime avec l'afflux de touristes que procure l'activité et l'intérêt économique certain de cette ligne. Toutefois, cette zone n'est pas suffisamment connectée au cœur de ville et il convient d'y remédier.
- S9 – Secteur Bonne Nouvelle : à la marge du périmètre d'intervention proposé, ce secteur est sous-qualifié avec notamment la présence de friches commerciales et industrielles. Un projet fort peut être mené ici, à quelques minutes du centre-ville, pour y inscrire un écoquartier.
- S10 – Gambetta/Les Roches : l'avenue Gambetta, en sa qualité d'entrée de ville de Dieppe avec une vue sur la mer, est un secteur à prendre en considération. D'autant qu'est localisé sur ce secteur un centre d'hébergement, doté d'un jardin de qualité, qui peut avoir un vrai rôle dans le renouveau de l'attractivité de Dieppe.
- S11 – Port de commerce : Dieppe est nommée la ville aux 4 ports (pêche, commerce, transmanche, plaisance) avec comme caractéristique principale d'avoir les 4 ports en cœur de ville. Le port de commerce fait le lien entre le secteur Gare/Dieppe Sud et les secteurs du Pollet et Bonne Nouvelle.

En plus de la description de chaque zone, les raisons ayant conduit à retenir ces périmètres d'intervention sont les suivantes :

- Les secteurs définis doivent permettre de concentrer les actions visant à revitaliser le cœur de ville.
- Le périmètre de l'ORT concernant les zones urbanisées et à urbaniser de la commune doit permettre la prise en compte des opérations concourant à renforcer les fonctions de cœur d'agglomération de la commune au sein de son bassin de vie.

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en annexe 1 au présent avenant.

Le Périmètre de l'ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

Il est à préciser que le périmètre OPAH-RU ne vaut pas périmètre ORT. Si ce dernier correspond à un centre-ville élargi, le périmètre OPAH-RU est quant à lui limité aux secteurs : quartier du Pollet, île du Pollet, Bout du Quai et centre-ville.

Le périmètre OPAH-RU reste ainsi conforme à celui validé lors de la signature le 8 février 2019 de la convention OPAH-RU et défini, via notamment un plan, aux pages 13 et 14 de cette convention, et à l'annexe 1 (pages 43 à 45).

## **5. Les actions mûres définies préalablement dans la convention-cadre et leur plan de financement prévisionnel**

Pour information, les références des fiches renvoient à :

- AM.0 : Action Mûre de l'Axe 0 portant sur le programme en lui-même
- AM.1 : Action Mûre de l'Axe 1 « De la Réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville »
- AM.2 : Action Mûre de l'Axe 2 « Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
- AM.3 : Action Mûre de l'Axe 3 « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
- AM.4 : Action Mûre de l'Axe 4 « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »
- AM.5 : Action Mûre de l'Axe 5 « Fournir l'accès aux équipements et services publics »
- AM.6 : Action Mûre de l'Axe 6 « Multi-axes »

Les périmètres ORT renvoient à :

- S1 : Hypercentre
- S2 : Quai Henri IV/Bout du Quai
- S3 : Front de mer
- S4 : Le Pollet
- S5 : Gare/Dieppe Sud
- S6 : Pôle Pasteur/Thiers
- S7 : Biomarine
- S8 : Lien Transmanche
- S9 : Secteur Bonne Nouvelle
- S10 : Les Roches
- S11 : Port de commerce

Réf.	Action	Opération - Description succincte	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Financeurs concernés
AM.	Recruter un	Embauche d'un chargé de projet	ORT	Ville de Dieppe	2019-2025	350 000	ANAH

0.1	chef de projet « Action Cœur de Ville »						Ville de Dieppe
AM. 0.2	Communication spécifique autour du programme « Action Cœur de Ville »	Communication propre autour du programme « Action Cœur de Ville » (affichage + flyers)	ORT	Ville de Dieppe	2018	3 360	Ville de Dieppe
AM. 1.1.1	Implanter des logements au Pollet	Démolition de l'ancienne cantine de l'école Michelet pour dégager du foncier afin d'en faire 10 à 12 logements	ORT S4	Ville de Dieppe	2019	39 900	Ville de Dieppe
AM. 1.1.2	Implanter des logements au Pollet	Création de logements avec Habitat 76 au 2 avenue de la république	ORT S4	EPFN (pour la Ville de Dieppe)			Ville de Dieppe EPFN
AM. 1.1.3	Implanter des logements au Pollet	Opération de logements Cour des Sœurs : valorisation du terrain	ORT S4	Ville de Dieppe		16 800	Ville de Dieppe
AM. 1.1.4	Implanter des logements au Pollet	« Dent Creuse » rue Tête de Bœuf : valorisation du terrain	ORT S4	EPFN (pour la Ville de Dieppe)		24 000	Ville de Dieppe EPFN
AM. 1.2.1	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	6 et 6 bis rue Pecquet : réhabilitation de 8 logements	ORT S1	EPFN (pour la Ville de Dieppe)	2018-2020	793 255	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement EPFN
AM. 1.2.2	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	22 et 24 rue de la Boucherie : réhabilitation de 5 logements et d'1 commerce	ORT S1	Privé	2018-2020	857 547	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AM. 1.2.3	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	47 à 51 rue Saint-Jacques : réhabilitation de 5 logements et d'1 commerce	ORT S1	Privé	2018-2020	491 800	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AM. 1.2.4	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	2 passage Pauline Amblard : réhabilitation de 3 logements	ORT S1	Privé	2018-2020	392 000	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement

<b>AM. 1.2.5</b>	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	99 Grande Rue : réhabilitation de 3 logements et d'1 commerce	ORT S1	Privé	2018-2020	452 180	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
<b>AM. 1.2.6</b>	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	28 rue du Haut Pas : réhabilitation de 5 logements	ORT S1	Privé	2018-2020	436 570	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
<b>AM. 1.2.7</b>	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	15 et 17 rue du Mortier d'Or : réhabilitation de 3 logements et d'1 commerce	ORT S1	EPFN (pour la Ville de Dieppe)	2018-2020	877 620	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement EPFN
<b>AM. 1.2.8</b>	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	9 et 11 rue des Bonnes Femmes : réhabilitation de 6 logements et d'1 commerce	ORT S2	Privé	2018-2020	490 672	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
<b>AM. 1.2.9</b>	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	16 et 18 rue Saint-Rémy : réhabilitation de 5 logements	ORT S1	EPFN (pour la Ville de Dieppe)	2018-2020	810 036	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement EPFN
<b>AM. 1.2.10</b>	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	3 et 5 rue Beauregard : réhabilitation de 4 logements	ORT S2	EPFN (pour la Ville de Dieppe) et Privé	2018-2020	358 500	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement EPFN
<b>AM. 2.1.1</b>	Redynamiser les Marchés de plein air	Communication : supports promotionnel + signalétique permanente ou amovible sur site + communication sur travaux	ORT S1	Ville de Dieppe	2018-2021	21 600	FISAC Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 2.1.2</b>	Redynamiser les Marchés de plein air	Conception de sac ou de cabas pour valoriser le marché	ORT S1	Ville de Dieppe	2019-2021	24 000	Ville de Dieppe Dieppe-Maritime

<b>AM. 2.1.3</b>	Redynamiser les Marchés de plein air	Animations : organisation de marchés thématiques et animation des marchés existants + thématique spécifique autour du développement durable	ORT S1	Ville de Dieppe	2018-2021	30 000	FISAC Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 2.1.4</b>	Redynamiser les Marchés de plein air	Études de maîtrise d'œuvre pour les bornes eau/électricité et pour les bornes automatiques	ORT S1	Ville de Dieppe	2019	90 000	FISAC Ville de Dieppe
<b>AM. 2.2</b>	Valoriser des cases commerciales vacantes	Habillage des cases vacantes : réalisation de bâches/vitrophanes/autres personnalisées à poser sur les vitrines des 12 cases vacantes	ORT S1 + S2	Ville de Dieppe	2018-2019	8 640	Ville de Dieppe
<b>AM. 2.3</b>	Pérenniser le droit de préemption commercial	Budget alloué pour utiliser le droit de préemption commerciale avec une action spécifique dès 2018 sur la place nationale	ORT	Ville de Dieppe	2018-2023	360 000	
<b>AM. 2.4</b>	Trouver des locomotives commerciales	Trouver une locomotive dans l'ilot Royal	ORT S1	Ville de Dieppe	2019-2021		CCI Ville de Dieppe
<b>AM. 2.5.1</b>	Favoriser le développement du milieu maritime	Développer la charte des produits de la mer : signalétique sur le marché aux poissons des barrières + sets de table + réalisation d'un film promo + renouvellement des objets promotionnels pour les adhérents + achats d'espace dans la presse culinaire ou création d'un événement culinaire relayé sur les réseaux par des influenceurs	ORT	Ville de Dieppe	2018-2019	2 000	Adhérents de la charte Ville de Dieppe
<b>AM. 2.5.2</b>	Favoriser le développement du milieu maritime	Réaliser un film documentaire sur le port fruitier	ORT	Ville de Dieppe et Topimage	2018	65 220	Topimage Parrainage d'entreprises Ville de Dieppe
<b>AM. 2.6</b>	Développer le numérique commerçant						
<b>AM. 3.1</b>	Mettre en place une navette électrique	Mise en place de la navette électrique sur le territoire	ORT	Dieppe-Maritime	2019-2025	1 272 190	Dieppe-Maritime
<b>AM. 3.2</b>	Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable	Fournitures : équiper les feux de signalisation + aménagement de sas en amont des feux	ORT	Ville de Dieppe	2018-2019	20 000	CD76 Ville de Dieppe
<b>AM. 3.3</b>	Faire aboutir l'avenue verte à Dieppe	Travaux d'aménagement : réalisation d'un carrefour Stalingrad/Normandie Sussex	ORT S5	Ville de Dieppe	2018-2019	49 855	CD76 Ville de Dieppe
<b>AM. 3.4</b>	Aménager un pôle d'échanges	Aménagement du pôle d'échanges multimodal : études + études de	ORT	Dieppe-Maritime	2018-2021	2 808 000	Région

	multimodal	maîtrise d'œuvre + travaux	S5				Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 3.5</b>	Mener une étude sur la circulation dans Dieppe	Élaboration d'un schéma directeur de déplacements	ORT	Ville de Dieppe	2018-2019	72 292	CEREMA Banque des Territoires Ville de Dieppe
<b>AM. 3.6</b>	Développer le wifi public	Installation de 5 hotspots minimum sur Dieppe	ORT	Dieppe-Maritime	2018-2021	36 360	CD76 Dieppe-Maritime
<b>AM. 4.1.1</b>	Réaménager les espaces publics	Place des grèves (RPA Marcel Paul) et rue Guerrier : études de maîtrise d'œuvre et travaux	ORT S4	Ville de Dieppe	2018-2019	229 200	Ville de Dieppe
<b>AM. 4.1.2</b>	Réaménager les espaces publics	Rue de la Rade et Place du Petit enfer en lien avec l'opération « Tour aux crabes » : études de maîtrise d'œuvre et travaux	ORT S2	Ville de Dieppe	2018-2019	672 600	Ville de Dieppe
<b>AM. 4.2</b>	Requalification du front de mer	Études : schéma d'aménagement + études complémentaires + études de maîtrise d'œuvre + diagnostic pont promenade + diagnostic réseaux + lever topographique	ORT S3	Ville de Dieppe	2018-2020	615 751	Région CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 4.3.1</b>	Réhabiliter les deux églises du centre-ville et Notre Dame des Grèves	2ème tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Jacques : études + travaux	ORT S1	Ville de Dieppe	2018-2019	697 685	DRAC CD76 Fondation du patrimoine Mission BERN Ville de Dieppe
<b>AM. 4.3.2</b>	Réhabiliter les deux églises du centre-ville et Notre Dame des Grèves	2ème tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Rémy : études + travaux	ORT S1	Ville de Dieppe	2018-2020	2 285 954	DSIL 2019 DRAC CF76 Ville de Dieppe
<b>AM. 4.4</b>	Poursuivre la mise en œuvre de containers enterrés pour la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif	Implantation de colonnes enterrées	ORT S2	Ville de Dieppe	2019	244 000	TEPCV Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 4.5</b>	Moderniser l'éclairage public en lien avec des opérations d'effacement de réseaux aériens	Opérations d'accompagnement de réseaux d'ENEDIS pour la rue de la Rade, pour la rue de l'ancien Hôtel Dieu et pour Dieppe-Sud	ORT S1 + S2 + S5	Ville de Dieppe	2018-2020	129 348	ENEDIS Ville de Dieppe



<b>AM. 4.6</b>	Créer une animation culturelle forte et itinérante sur le territoire du PETR	Année de préfiguration pour les samedis de l'été sur le quai, la plage et le centre-ville : cachets + Sacem + hébergement/repas	ORT S2	Ville de Dieppe	2018	45 600	Ville de Dieppe
<b>AM. 4.7</b>	Tenir des animations, notamment commerciales	Animations visant à accroître l'attractivité commerciale en ciblant certains temps forts (fêtes de Noël, festival du shopping, braderies, soldes, black friday, etc.)	ORT S1	Ville de Dieppe	2018-2023	66 000	Ville de Dieppe
<b>AM. 4.8</b>	Lancer une étude programmatique sur les locaux du centre Jean Renoir	Étude de programmation	ORT S6	Ville de Dieppe	2018-2021	120 000	Banque des Territoires Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 4.9</b>	Aménager les abords du futur cinéma multiplexe	Réalisation parvis Bérigny et Côté Ouest : études + études de maîtrise d'œuvre + acquisition foncier SNCF + travaux	ORT S5	Ville de Dieppe	2018-2020	1 572 000	Région CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 4.10</b>	Sécuriser le front de mer et le centre-ville par l'installation d'une vidéosurveillance	Implantation de caméras nomades	ORT S1 + S2 + S3	Ville de Dieppe	2018-2019	100 000	FIPD CD76 Ville de Dieppe
<b>AM. 5.1</b>	Mettre aux normes des équipements publics	Aménagement de locaux pour la Direction des Solidarités : études + travaux	ORT S6	Ville de Dieppe	2018-2020	1 288 709	DSIL 2018 CD76 Ville de Dieppe
<b>AM. 5.2</b>	Réaliser les équipements sportifs nécessaires	Maison des Sports : ascenseurs (études et travaux) + réfection vestiaires + aménagement de locaux pour les associations	ORT S7	Ville de Dieppe	2019-2020	506 123	DSIL 2019 CD76 Ville de Dieppe
<b>AM. 5.3</b>	Réhabiliter les écoles en centre-ville et au Pollet	École Richard Simon - modernisation de l'équipement avec mise en place de l'accessibilité PMR (avec notamment un ascenseur), mise en conformité incendie, création d'un préau et réfection complète de la cour : études + travaux	ORT S6	Ville de Dieppe	2018-2019	666 180	DSIL 2018 CD76 Ville de Dieppe
<b>AM. 5.4</b>	Construire le centre océanographique de Normandie (acquisition des terrains)	Requalifications foncières : démolition, dépollution, viabilisation du terrain + foncier RFF + reconstitution, libération des voies et immobilier SNCF + bâtiments modulaires	ORT S5	Ville de Dieppe	2018-2021	5 136 000	Région Privé Ville de Dieppe Dieppe-Maritime
<b>AM. 6.1</b>	Réaliser le quartier Dieppe	EPFN – requalification urbaine : études, travaux de démolition,	ORT S5	EPFN	2018-2021	422 400	Région EPFN

	Sud	dépollution, études diagnostic et de programmation						Ville de Dieppe
<b>AM. 6.2.1</b>	Réhabiliter le site de la biomarine	EPFN – Site Biomarine : études de programmation et de faisabilité pour la réhabilitation de la grande halle	ORT S7	EPFN	2018-2019	48 000		Région EPFN Ville de Dieppe
<b>AM. 6.2.2</b>	Réhabiliter le site de la biomarine	EPFN – Site Biomarine : travaux de démolitions bâtiments annexes pour construction programme locatif social	ORT S7	EPFN	2018-2019	198 000		Région EPFN Sodineuf

Chaque action fait l'objet d'une fiche action annexée au présent avenant (annexe 2). La signature de l'avenant vaut validation des fiches annexées.

Suite à la validation de ces actions, il reste toutefois possible d'amender les engagements financiers et de les finaliser.

Il est ici exposé un plan de financement prévisionnel par axe reprenant les montants obtenus et sollicités. Le plan de financement complet est annexé au présent avenant (annexe 3).

Axe	Total	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrines de Dieppe		Autres	
			Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
Axe 0 – Actions portant sur le pilotage et la communication du programme « Action Coeur de Ville »	Total	353 360 €	178 360 €	50,48 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	175 000 €	49,52 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Total	6 040 880 €	217 706 €	3,60 %	36 000 €	0,60 %	0 €	0,00 %	154 327 €	2,55 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	513 562 €	8,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	173 759 €	2,88 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 319 626 €	38,40 %
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Total	601 460 €	231 261 €	38,45 %	15 000 €	2,49 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	22 500 €	3,74 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	44 700 €	7,43 %
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Total	4 258 697 €	808 094 €	18,98 %	2 460 550 €	57,78 %	900 000 €	21,13 %	26 773 €	0,63 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	10 000 €	0,23 %	39 947 €	0,94 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Total	6 778 138 €	3 266 055 €	48,19 %	546 450 €	8,06 %	419 863 €	6,19 %	1 061 481 €	15,66 %	285 744 €	4,22 %	0 €	0,00 %	116 000 €	1,71 %	994 545 €	14,67 %	0 €	0,00 %	20 000 €	0,30 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	24 000 €	0,35 %
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Total	7 597 012 €	3 380 344 €	44,50 %	747 000 €	9,83 %	642 000 €	8,45 %	209 587 €	2,76 %	618 081 €	8,14 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 000 000 €	26,33 %
Multi axes	Total	668 400 €	176 400 €	26,39 %	0 €	0,00 %	222 800 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	194 950 €	29,17 %	0 €	0,00 %	74 250 €	11,11 %
<b>Total</b>		<b>26 297 947 €</b>	<b>8 258 220 €</b>	<b>31,40 %</b>	<b>3 805 000 €</b>	<b>14,47 %</b>	<b>2 184 663 €</b>	<b>8,31 %</b>	<b>1 452 168 €</b>	<b>5,52 %</b>	<b>903 825 €</b>	<b>3,44 %</b>	<b>22 500 €</b>	<b>0,09 %</b>	<b>116 000 €</b>	<b>0,44 %</b>	<b>994 545 €</b>	<b>3,78 %</b>	<b>688 562 €</b>	<b>2,62 %</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0,11 %</b>	<b>39 947 €</b>	<b>0,15 %</b>	<b>173 759 €</b>	<b>0,66 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>194 950 €</b>	<b>0,74 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>4 462 576 €</b>	<b>16,97 %</b>

En raison de sa particularité, un zoom est fait sur le plan de financement des opérations OPAH-RU :

	Montant	Participation portant sur
<p>Pour les 10 opérations OPAH-RU inscrites dans les actions mûres (AM.1.2.1 à AM. 1.2.10) portant sur le centre-ville</p>	5 960 180 €	<p>Engagements financiers pour l'aide aux travaux sur les 5 ans et la totalité des opérations inscrites dans la convention OPAH-RU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 483 129 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 95 100 €</li> <li>• ANAH : 1 330 204 € + 96 150 € (primes Habiter Mieux)</li> <li>• Département : 373 750 €</li> </ul> <p>Soit un total de 2 378 333 € pour l'aide aux travaux, auquel il conviendra de rajouter la participation d'Action Logement qui intervient sur l'équilibre d'opération en prêt et/ou en subvention.</p> <p>Engagements financiers pour l'aide à l'ingénierie sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 150 000 €</li> <li>• ANAH : 206 815 €</li> <li>• Département : 100 000 €</li> <li>• Banque des territoires Groupe CDC : 60 000 €</li> </ul> <p>Soit un total de 516 815 € pour l'aide à l'ingénierie.</p>

A la date de rédaction du présent avenant, 5 opérations OPAH-RU sur les 10 ciblées dans les actions mûres ont un plan de financement bouclé. Ce plan sera à réactualiser avec l'intervention d'Action Logement sur chaque opération.

Opérations	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Département 76		ANAH		Action Logement		Privé	
		Participation	%	Participation	%	Participation	%	Participation	%	Participation	%	Participation	%
1/ 6 et 6 bis rue Pecquet	793 255 €	58 124 €	7,33 %	12 000 €	1,51 %	50 000 €	6,30 %	145 658 €	18,36 %	0 €	0,00 %	527 473 €	66,49 %
2/ 22 et 24 rue de la Boucherie	857 547 €	25 450 €	2,97 %	4 500 €	0,52 %	18 750 €	2,19 %	74 958 €	8,74 %	0 €	0,00 %	733 889 €	85,58 %
6/ 28 rue du Haut Pas	436 570 €	35 957 €	8,24 %	4 500 €	1,03 %	25 000 €	5,73 %	97 959 €	22,44 %	0 €	0,00 %	273 154 €	62,57 %
8/ 9 et 11 rue des Bonnes Femmes	490 672 €	37 370 €	7,62 %	9 000 €	1,83 %	35 577 €	7,25 %	95 154 €	19,39 %	173 759 €	35,41 %	139 812 €	28,49 %
9/ 16 et 18 rue Saint-Rémy	810 036 €	33 905 €	4,19 %	6 000 €	0,74 %	25 000 €	3,09 %	99 833 €	12,32 %	0 €	0,00 %	645 298 €	79,66 %
<b>Total</b>	<b>3 388 080 €</b>	<b>190 806 €</b>	<b>5,63 %</b>	<b>36 000 €</b>	<b>1,06 %</b>	<b>154 327 €</b>	<b>4,55 %</b>	<b>513 562 €</b>	<b>15,16 %</b>	<b>173 759 €</b>	<b>5,13 %</b>	<b>2 319 626 €</b>	<b>68,46 %</b>

## 6. Les actions suffisamment avancées nécessitant une inscription et leur plan de financement prévisionnel

Pour information, les références des fiches renvoient à :

- AS.0 : Action 2019 de l'Axe 0 portant sur le programme en lui-même
- AS.1 : Action 2019 de l'Axe 1 « De la Réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en cente-ville »
- AS.2 : Action 2019 de l'Axe 2 « Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
- AS.3 : Action 2019 de l'Axe 3 « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
- AS.4 : Action 2019 de l'Axe 4 « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »
- AS.5 : Action 2019 de l'Axe 5 « Fournir l'accès aux équipements et services publics »
- AS.6 : Action 2019 de l'Axe 6 « Multi-axes »

Les périmètres ORT renvoient à :

- S1 : Hypercentre
- S2 : Quai Henri IV/Bout du Quai
- S3 : Front de mer
- S4 : Le Pollet
- S5 : Gare/Dieppe Sud
- S6 : Pôle Pasteur/Thiers
- S7 : Biomarine
- S8 : Lien Transmanche
- S9 : Secteur Bonne Nouvelle
- S10 : Les Roches
- S11 : Port de commerce

Réf.	Action	Opération - Description succincte	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Financeurs concernés
AS. 1.1.1	Implanter des logements au Pollet	13 rue des maréchaux : réhabilitation de 2 logements	ORT S4	Privé	2019-2022	297 068	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS.	Implanter des	45 rue Jean Antoine Belle Teste :	ORT	EPFN (pour la	2019-2022	135 600	ANAH

1.1.2	logements au Pollet	réhabilitation d'1 logement	S4	Ville de Dieppe)			CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement EPFN
AS. 1.1.3	Implanter des logements au Pollet	1 rue de la Charpenterie : réhabilitation de 3 logements et d'1 commerce	ORT S4	Privé	2019-2022	434 400	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS. 1.1.4	Implanter des logements au Pollet	8 et 10 rue Guerrier : réhabilitation de 5 logements	ORT S4	Privé	2019-2022	648 361	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS. 1.2.1	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	7 quai Henri IV : réhabilitation de 11 logements et 2 commerces	ORT S2	Privé	2019-2022	1 966 400	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS. 1.2.2	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	20 rue des Maillots : réhabilitation de 6 logements	ORT S1	Privé	2019-2022	672 480	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS. 1.2.3	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	22 rue de la Barre : réhabilitation de 4 logements	ORT S1	Privé	2019-2022	774 980	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS. 1.2.4	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	53 et 55 rue Desceliers : réhabilitation de 3 logements	ORT S2	Ville de Dieppe et Privé	2019-2022	647 680	ANAH CD76 Ville de Dieppe Dieppe-Maritime Action Logement
AS. 1.2.5	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	14 et 16 rue de la Halle au blé : réhabilitation de 18 logements et 1 commerce	ORT S1	Privé	2019-2022	1 696 000	ANAH CD76 Ville de Dieppe

							Dieppe-Maritime Action Logement
<b>AS. 2.1.1</b>	Développer la connaissance du tissu commercial	Observatoire du commerce	ORT	Dieppe-Maritime	2019	42 450	Dieppe-Maritime CCI RM CMA Etat CDC
<b>AS. 2.1.2</b>	Développer la connaissance du tissu commercial	Mise à jour de l'observatoire du commerce (1 mise à jour tous les 2 ans, soit la mise à jour à 23 910 € TTC)	ORT	Dieppe-Maritime	2021 et 2023	45 050	Dieppe-Maritime CCI RM CDC
<b>AS. 2.1.3</b>	Développer la connaissance du tissu commercial	Etude exhaustive sur l'offre artisanale	ORT	Ville de Dieppe et Chambre des Métiers	2019		CMA Ville de Dieppe
<b>AS. 2.2.1</b>	Redynamiser les Marchés de Plein Air	Diagnostics économiques, financiers et commerciaux	ORT S1	Commerçants	2019-2021	32 225	FISAC CMA CCI RM Ville de Dieppe
<b>AS. 2.2.2</b>	Redynamiser les Marchés de Plein Air	Soutien à la modernisation des équipements	ORT S1	Commerçants	2019-2021	125 000	FISAC Ville de Dieppe
<b>AS. 2.2.3</b>	Redynamiser les Marchés de Plein Air	Requalification des équipements publics – installation de bornes eau/électricité + bornes automatiques	ORT S1	Ville de Dieppe	2020-2022	1 440 000	FISAC Ville de Dieppe
<b>AS. 2.2.4</b>	Redynamiser les Marchés de Plein Air	Visibilité numérique des marchés avec la création d'un site ou d'une application spécifique	ORT S1	Dieppe-Maritime	2019-2021	4 932	FISAC Dieppe-Maritime Ville de Dieppe
<b>AS. 2.2.5</b>	Redynamiser les Marchés de Plein Air	Développement d'une carte de fidélité dématérialisée ou d'une plateforme d'achat à destination des ambulants	ORT S1	Dieppe-Maritime	2019-2021	9 000	FISAC Union commerciale Dieppe-Maritime Ville de Dieppe
<b>AS. 2.2.6</b>	Redynamiser les Marchés de Plein Air	Évaluation du dispositif FISAC Marchés de Plein Air	ORT S1	Ville de Dieppe	2020-2022	30 000	FISAC CMA CCI RM Dieppe-Maritime Ville de Dieppe
<b>AS. 2.3</b>	Réduire les charges énergétiques pour les	Label « Eco-Défis » sur la ville visant à responsabiliser les commerçants autour du développement durable dans l'optique de leur faire baisser	ORT	Dieppe-Maritime	2019-2020	32 139	CMA ADEME Dieppe-Maritime

	commerçants et artisans	leurs coûts					
AS. 2.4.1	Faciliter les livraisons sur le centre-ville dieppois	Disques de livraison comprenant la nouvelle réglementation	ORT S1 + S2 + S4	Ville de Dieppe	2019	1 608	Ville de Dieppe
AS. 2.4.2	Faciliter les livraisons sur le centre-ville dieppois	Matérialisation des nouvelles zones et réglementation avec une signalétique adaptée	ORT S1 + S2 + S4	Ville de Dieppe	2019		Ville de Dieppe
AS. 2.4.3	Faciliter les livraisons sur le centre-ville dieppois	Aménagement des aires de livraison	ORT S1 + S2 + S4	Ville de Dieppe	2019		Ville de Dieppe
AS. 2.5	Développer l'offre numérique des commerçants	Sensibiliser les commerçants aux outils numériques et mise en place de formations/coaching	ORT	CCI RM + CMA	2019-2023	7 920	CCI RM CMA
AS. 2.6	Implanter le futur cinéma multiplexe	Travaux du cinéma multiplexe	ORT S5	SCI Ciné Dieppe + SARL Cinéma Grand Forum	2019	4 230 000	CDC Crédit Coopératif
AS. 2.7	Implanter le futur Centre Océanographique de Normandie	Réalisation d'une enquête consistant à valider l'intérêt global du projet définitif	ORT S5	Aqua Invest	2019	23 926	CDC Dieppe-Maritime
AS. 3.1	Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable	Phase 2 des travaux du SDC	ORT	Ville de Dieppe	2019-2020	50 000	CD76 Ville de Dieppe
AS. 3.2.1	Développer la pratique du vélo sur le territoire	Maison du Vélo : projet de réaménagement de la gare routière pour y installer les services d'une maison du vélo	ORT S5	Dieppe-Maritime	2019-2021	100 000	ADEME Dieppe-Maritime
AS. 3.2.2	Développer la pratique du vélo sur le territoire	Aide à l'acquisition de vélos électriques avec la mise en place d'un prêt à taux 0 %	ORT	Dieppe-Maritime	2020-2023		Crédit Agricole Dieppe-Maritime
AS. 3.3	Tendre vers une ville connectée	Etude sur le numérique, l'innovation et la ville connectée	ORT	Dieppe-Maritime	2019-2023		CDC CEREMA Dieppe-Maritime
AS. 4.1	Diagnostiquer l'église Notre Dame des Grèves	Tenue d'une diagnostic structure, d'un diagnostic architectural, d'un bilan sanitaire et de sondages de sol pour l'église Notre Dame des Grèves	ORT S4	Ville de Dieppe	2019-2021	50 000	Ville de Dieppe
AS.	Réhabiliter le	Travaux de réhabilitation du Château-	ORT	Ville de Dieppe	2019	1 136 851	DSIL 2019

4.2	Château-Musée	Musée	S1				DRAC CD76 Ville de Dieppe
AS. 4.3.1	Animer le territoire	Accueillir l'Hermione dont l'escale est prévue les 11 et 12 mai 2019	ORT S11	Ville de Dieppe	2019	78 000	Dieppe-Maritime Ville de Dieppe
AS. 4.3.2	Animer le territoire	Accueillir la Solitaire du Figaro	ORT S2	Dieppe-Maritime	2019		Dieppe-Maritime
AS. 4.3.3	Animer le territoire	Accueillir le Trailwalker les 14 et 15 septembre 2019	ORT	OXFAM	2019	40 000	Ville de Dieppe
AS. 5.1	Mettre aux des normes des équipements publics	Police Municipale : réaménagement de l'espace Ventabren pour intégrer la Police Municipale et les ASVP + intégrer l'AVIM dans les anciens locaux de la PM	ORT S1	Ville de Dieppe	2019	184 100	DSIL 2019 Ville de Dieppe

Chaque action fait l'objet d'une fiche action annexée au présent avenant (annexe 4). La signature de l'avenant vaut validation des fiches annexées.

Suite à la validation de ces actions, il reste toutefois possible d'amender les engagements financiers et de les finaliser.



Il est ici exposé un plan de financement prévisionnel par axe reprenant les montants obtenus et sollicités. Le plan de financement complet est annexé au présent avenant (annexe 5).

Axe	Total	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrines de Dieppe		Autres			
			Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%		
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Total	7 272 969 €	67 243 €	0,92 %	12 000 €	0,16 %	0 €	0,00 %	50 000 €	0,69 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	197 441 €	2,71 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	960 357 €	13,33 %
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Total	6 024 250 €	1 347 168 €	22,36 %	24 857 €	0,41 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	194 240 €	3,22 %	29 715 €	0,49 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	758 184 €	12,59 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	12 928 €	0,21 %	18 749 €	0,31 %	0 €	0,00 %	2 250 €	0,04 %	3 591 109 €	59,61 %		
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Total	150 000 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Total	1 304 851 €	157 523 €	12,07 %	39 000 €	2,99 %	0 €	0,00 %	51 276 €	3,93 %	103 725 €	7,95 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	82 042 €	6,29 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Total	184 100 €	61 367 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	122 733 €	66,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
<b>Total</b>		<b>14 936 170 €</b>	<b>1 633 301 €</b>	<b>10,94 %</b>	<b>75 857 €</b>	<b>0,51 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>101 276 €</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226 458 €</b>	<b>1,52 %</b>	<b>194 240 €</b>	<b>1,30 %</b>	<b>29 715 €</b>	<b>0,20 %</b>	<b>82 042 €</b>	<b>0,55 %</b>	<b>197 441 €</b>	<b>1,32 %</b>	<b>758 184 €</b>	<b>5,08 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>12 928 €</b>	<b>0,09 %</b>	<b>18 749 €</b>	<b>0,13 %</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2 250 €</b>	<b>0,02 %</b>	<b>4 560 466 €</b>	<b>30,53 %</b>		

En raison de sa particularité, un zoom est fait sur le plan de financement des opérations OPAH-RU :

	Montant	Participation portant sur
Pour les 4 opérations OPAH-RU inscrites dans les actions 2019 (AS.1.1.1 à AS. 1.1.4) portant sur le Pollet	1 515 429 €	Engagements financiers pour l'aide aux travaux sur les 5 ans et la totalité des opérations inscrites dans la convention OPAH-RU : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 483 129 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 95 100 €</li> <li>• ANAH : 1 330 204 € + 96 150 € (primes Habiter Mieux)</li> <li>• Département : 373 750 €</li> </ul>
Pour les 5 opérations OPAH-RU inscrites dans les actions mûres (AS.1.2.1 à AS. 1.2.5) portant sur le centre-ville	5 757 540 €	Soit un total de 2 378 333 € pour l'aide aux travaux, auquel il conviendra de rajouter la participation d'Action Logement qui intervient sur l'équilibre d'opération en prêt et/ou en subvention. Engagements financiers pour l'aide à l'ingénierie sur les 5 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 150 000 €</li> <li>• ANAH : 206 815 €</li> <li>• Département : 100 000 €</li> <li>• Banque des territoires Groupe CDC : 60 000 €</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>7 272 969 €</b>	Soit un total de 516 815 € pour l'aide à l'ingénierie.

## **7. Calendrier Général**

Si le plan d'action ci-dessus exposé n'est pas exhaustif – d'autres actions viendront, par voie d'avenant enrichir le programme – le présent avenant à la convention-cadre du 5 juillet 2018 constate que la phase d'initialisation est terminée et engage la phase dite de déploiement.

Afin d'être en cohérence avec le programme « Action Cœur de Ville », le présent avenant est signé pour une durée de cinq (5) ans et demi, à savoir jusqu'au 5 janvier 2025.

### **Article 3. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

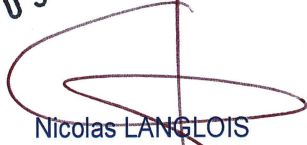
### **Article 4. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application de ce présent avenant seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en 13 exemplaires, le 25 JUIL. 2019

Commune – Ville de Dieppe      Intercommunalité – Dieppe-Maritime      État

03 JUIN 2019



Nicolas LANGLOIS



Patrick BOULIER

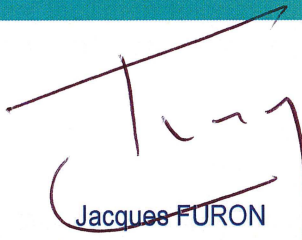


Pierre-André DURAND


Caisse des Dépôts et Consignations      Action Logement      Agence Nationale de l'Habitat



Céline SENMARTIN



Jacques FURON



Pierre-André DURAND


Conseil Départemental de Seine-Maritime      Établissement Public Foncier de Normandie      Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie



Pascal MARTIN



Gilles GAL



Vincent LAUDAT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime      Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Dieppe Pays Normand      Union commerciale



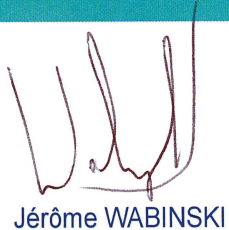
Christophe DORE



Gérard PICARD

François de LADOUCKETTE

CEREMA



Jérôme WABINSKI



## Liste des Annexes

**Annexe 1 – Les périmètres**

**Annexe 2 – Les fiches actions mûres**

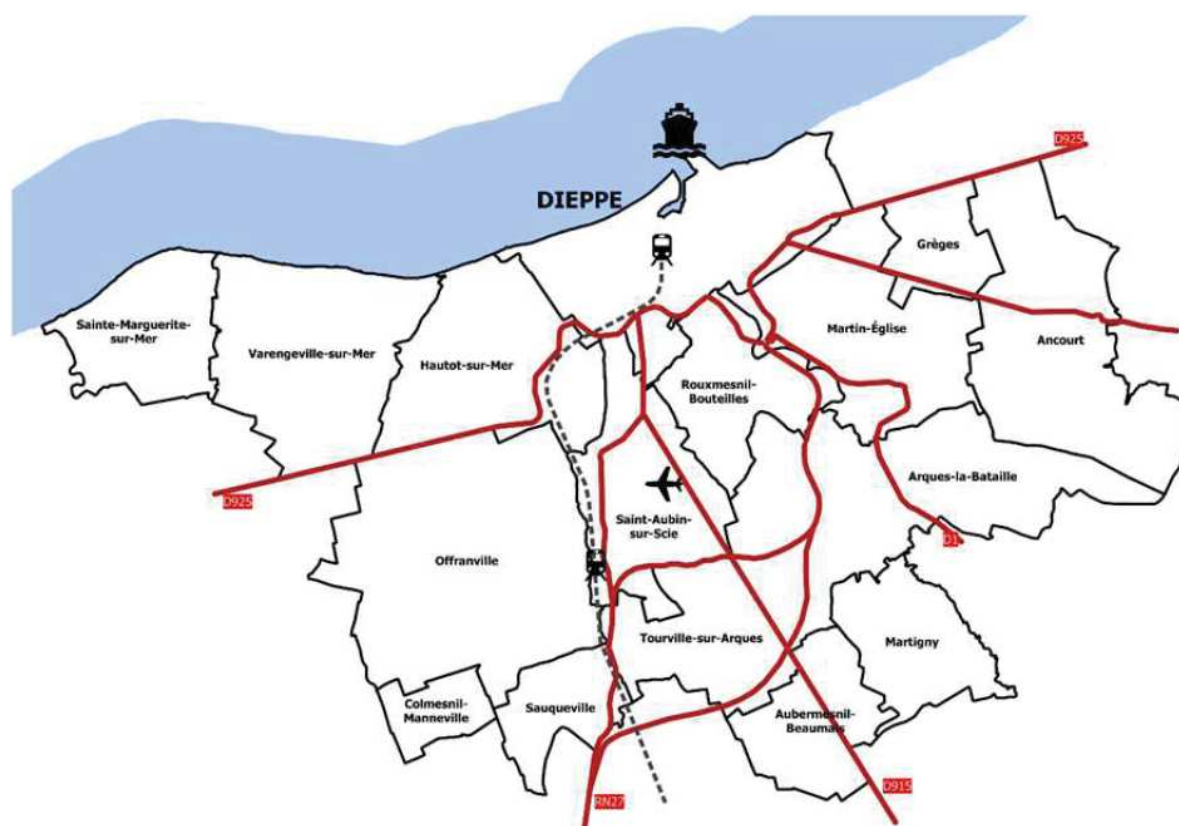
**Annexe 3 – Le plan de financement prévisionnel des actions mûres**

**Annexe 4 – Les fiches actions inscrites en 2019**

**Annexe 5 – Le plan de financement prévisionnel des actions inscrites en 2019**

## Annexe 1 – Les périmètres

### a) Périmètre de la stratégie territoriale

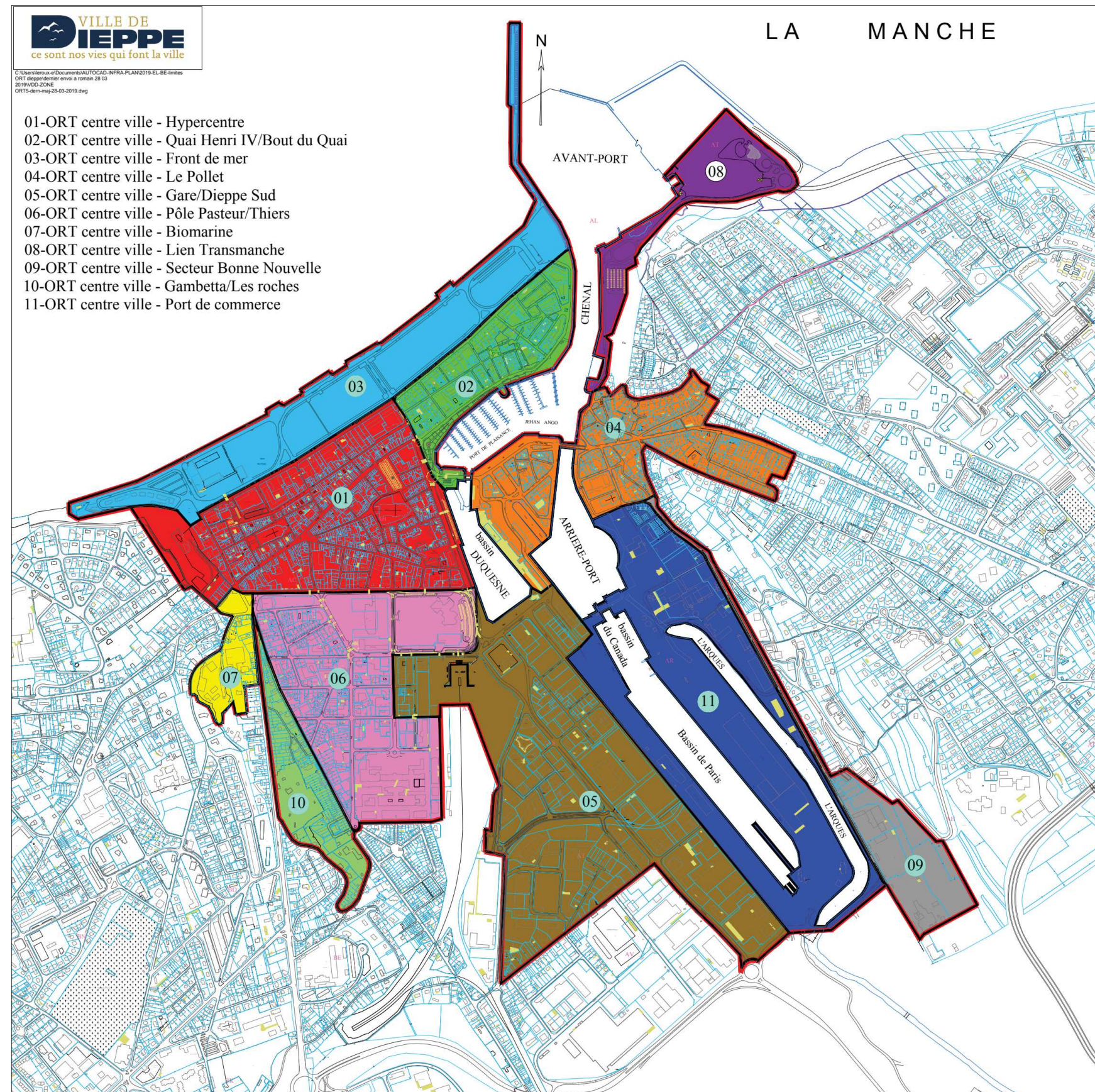


b) Périmètre de l'ORT





c) Secteurs d'intervention au sein du périmètre ORT





## Annexe 2 – Les fiches actions mûres

<b>Nom de l'action</b>	<b>Recruter un chef de projet « Action Cœur de Ville »</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Programme « Action Cœur de Ville » dans sa globalité
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Afin de mener à bien le programme « Action Cœur de Ville » sur la durée, il est proposé de recruter un chef de projet dédié à ce dossier et à ses déclinaisons. Il est ici proposé de recruter un catégorie A, contractuel (2 contrats de 3 ans).
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter et animer le programme « Action Cœur de Ville »</li> <li>• Réaliser les évaluations et les bilans demandés</li> <li>• Redynamiser le centre-ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : ANAH
<b>Budget global</b>	350 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 175 000 €</li> <li>• ANAH : 175 000 € - montant prévisionnel sollicité</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de candidatures reçues + auditions des candidats</li> <li>• Recrutement</li> <li>• Évaluation annuelle</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage et animation de l'opération</li> <li>• Réalisation des documents attendus</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.0.1	Recrutement d'un chef de projet	Pour mener le programme « Action Cœur de Ville », recrutement d'un directeur de projet	01/01/2019	05/01/2025	350 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Communication spécifique « Action Cœur de Ville »</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Programme « Action Cœur de Ville » dans sa globalité
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Dans le dessein de communiquer sur le dispositif, il est envisagé une communication propre autour du programme « Action Cœur de Ville ». Toutefois, cette communication devra s'adosser à l'existant en travaillant, par exemple, sur une déclinaison, pour éviter une multiplication des logos et outils.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître « Action Cœur de Ville » et informer les habitants</li> <li>• Estampiller les actions</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : -
<b>Budget global</b>	3 360 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 3 360 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infographie crée</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur le programme « Action Cœur de Ville »</li> <li>• Connaissance de la population sur ce programme</li> <li>• Utilisation du visuel</li> </ul>

➡ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.0.2	<b>Communication « Action Cœur de Ville »</b>	Communication : conception visuel	2018	2018	3 360

<b>Nom de l'action</b>	<b>Implanter des logements au Pollet</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Sur un secteur désigné comme territoire en veille au titre des quartiers politique de la ville, une réflexion poussée doit porter sur des programmes de logements complémentaires à la place de l'ex restaurant de l'école Michelet ou encore sur l'île du Pollet au niveau des dents creuses et immeubles en friche.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de logements</li> <li>• Réaliser des logements adaptés</li> <li>• Favoriser la mixité sociale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Action Logement, Bailleurs sociaux
<b>Budget global</b>	80 700 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 26 900 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.1.1.1 : 13 300 € ;</li> <li>◦ AM.1.1.2 : -</li> <li>◦ AM.1.1.3 : 5 600 € ;</li> <li>◦ AM.1.1.4 : 8 000 €</li> </ul> </li> <li>• <b>Reste à financer : 53 800 € répartis en</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <b>AM.1.1.1 : 26 600 € ;</b></li> <li>◦ <b>AM.1.1.2 :</b></li> <li>◦ <b>AM.1.1.3 : 11 200 € ;</b></li> <li>◦ <b>AM.1.1.4 : 16 000 €</b></li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones recensées pour des éventuels projets</li> <li>• Nombre de logements en cours de construction</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements construits</li> <li>• Nombre de logements aux normes</li> <li>• Nombre de locataires/propriétaires</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.1.1.1	<b>Cantine Michelet</b>	Démolition de l'ancienne cantine de l'école Michelet pour dégager du foncier afin d'en faire 10 à 12 logements	2019	2019	39 900
AM.1.1.2	<b>Avenue de la République</b>	Création de logements avec Habitat 76 au 2 avenue de la république			
AM.1.1.3	<b>Cour des Sœurs</b>	Valorisation du terrain pour une opération de logements Cour des Sœurs			16 800
AM.1.1.4	<b>Dent creuse rue Tête de Bœuf</b>	Valorisation du terrain au niveau d'une dent creuse rue Tête de Bœuf			24 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabiliter des immeubles en centre-ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Afin de réintroduire des habitants en centre-ville, il paraît nécessaire de continuer à construire et à réhabiliter des logements et de les adapter aux personnes à mobilité réduite. Cette réhabilitation en plein cœur de ville d'immeubles, qui permettra au passage de réhabiliter des commerces en rez-de-chaussée sur les linéaires marchands, répond pleinement à la volonté de redynamiser le centre-ville par l'apport d'une population diversifiée, dans des logements de qualité, permettant ainsi des retombées positifs pour les commerces à proximité.</p> <p>Sur les 10 sites mûres présentés, 47 logements seraient réhabilités et 4 ou 5 commerces.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de logements répondant aux normes d'habitabilité</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne</li> <li>• Préserver le patrimoine architectural</li> <li>• Diversifier l'offre de logements</li> <li>• Recomposer des cases commerciales</li> <li>• Réaliser des logements adaptés</li> <li>• Favoriser la mixité sociale</li> <li>• Réintroduire de la population en centre-ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Investisseurs privés et bailleurs sociaux</p> <p>Partenaires : Ville de Dieppe, ANAH, Département, Action Logement, Dieppe-Maritime, CAF, Banque des territoires Groupe Caisse des Dépôts et Consignations</p>
<b>Budget global</b>	5 960 180 €
<b>Modalité de financement</b>	<p>Convention OPAH-RU du Cœur historique 2019/2024, signature le 8 février 2019.</p> <p>Objectif : 156 logements réhabilités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 logements propriétaires-occupants</li> <li>• 47 en loyer conventionné social</li> <li>• 23 en loyer conventionné intermédiaire</li> </ul> <p>Engagements financiers pour l'aide aux travaux sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 483 129 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 95 100 €</li> <li>• ANAH : 1 330 204 € + 96 150 € (primes Habiter Mieux) - montant prévisionnel sollicité</li> <li>• Département : 373 750 €</li> </ul> <p>Soit un total de 2 378 333 € pour l'aide aux travaux.</p> <p>Engagements financiers pour l'aide à l'ingénierie sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 150 000 €</li> <li>• ANAH : 206 815 € - montant prévisionnel sollicité</li> <li>• Département : 100 000 €</li> <li>• Banque des territoires Groupe CDC : 60 000 €</li> </ul> <p>Soit un total de 516 815 € pour l'aide à l'ingénierie.</p>

	<p>47 logements bailleurs privés constitueraient cette première tranche d'immeubles à réhabiliter, soit environ 14 logements en loyer conventionné social (LCS) et 7 logements en intermédiaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions pour les logements en conventionné social</li> <li>◦ Prime logements vacants depuis plus de 24 mois en LCS</li> <li>◦ Prime à l'amélioration de la performance énergétique en LCS</li> <li>◦ Prime grand logement au-dessus de 80 m<sup>2</sup> en LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• ANAH <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions logements LCI</li> <li>◦ Prime Habiter Mieux</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• Département de Seine-Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• Action Logement <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Prêts en complément</li> </ul> </li> <li>• Dieppe-Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones recensées pour des éventuels projets</li> <li>• Nombre de logements en cours de réhabilitation</li> <li>• Nombre de commerces en cours de réhabilitation</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités</li> <li>• Nombre de commerces réhabilités</li> <li>• Nombre de logements aux normes</li> <li>• Nombre de locataires/propriétaires</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.1.2.1	6 et 6 bis rue Pecquet	8 logements sur 2 immeubles pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 397,75 m <sup>2</sup>	2018	2020	
		Foncier			178600
		Travaux			567155
		MOE et divers			47500

			<b>Sous total</b>		<b>793255</b>
AM.1.2.2	22 et 24 rue de la Boucherie	5 logements sur 2 immeubles pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 253,15 m <sup>2</sup> . De plus, 1 commerce serait concerné sur cet espace qui permettrait un linéaire commercial depuis la rue Saint-Jacques jusqu'à la Place Nationale	2018	2020	
		Foncier			100000
		Travaux			665577
		MOE et divers			91970
		<b>Sous total</b>			<b>857547</b>
AM.1.2.3	47 à 51 rue Saint-Jacques	Le potentiel de cette réhabilitation est grand car situé en plein coeur de l'hypercentre et dans une rue commerçante à forte valeur ajoutée. 5 logements sur 2 immeubles pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 186,95 m <sup>2</sup> , ainsi qu'1 commerce garantissant un linéaire marchand et l'attractivité du centre-ville	2018	2020	
		Foncier			70000
		Travaux			370000
		MOE et divers			51800
		<b>Sous total</b>			<b>491800</b>
AM.1.2.4	2 passage Pauline Amblard	3 logements sur 1 immeuble pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 142,60 m <sup>2</sup>	2018	2020	
		Foncier			50000
		Travaux			300000
		MOE et divers			42000
		<b>Sous total</b>			<b>392000</b>
AM.1.2.5	99 Grande Rue	En plein cœur de la rue commerçante emblématique de Dieppe, 3 logements sur 1 immeuble pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 145 m <sup>2</sup> , ainsi qu'1 commerce	2018	2020	
		Foncier			125000
		Travaux			287000
		MOE et divers			40180
		<b>Sous total</b>			<b>452180</b>
AM.1.2.6	28 rue du Haut Pas	5 logements sur 1 immeuble pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 300 m <sup>2</sup>	2018	2020	
		Foncier			33300
		Travaux			383830

		MOE et divers			19440
		<b>Sous total</b>			<b>436570</b>
AM.1.2.7	15 et 17 rue du Mortier d'Or	3 logements sur 2 immeubles pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 256,46 m <sup>2</sup> , ainsi qu'1 commerce permettant aux autres commerces de cette rue d'être plus visibles	2018	2020	
		Foncier			127500
		Travaux			658000
		MOE et divers			92120
		<b>Sous total</b>			<b>877620</b>
AM.1.2.8	9 et 11 rue des Bonnes Femmes	6 logements sur 1 immeuble pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 218,60 m <sup>2</sup> . Possibilité de créer une surface commerciale au rez de chaussée afin d'implanter une épicerie dans ce quartier	2018	2020	
		Foncier			110000
		Travaux			342104
		MOE et divers			38568
		<b>Sous total</b>			<b>490672</b>
AM.1.2.9	16 et 18 rue Saint-Rémy	5 logements sur 1 immeuble pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 259,35 m <sup>2</sup>	2018	2020	
		Foncier			185000
		Travaux			549153
		MOE et divers			75883
		<b>Sous total</b>			<b>810036</b>
AM.1.2.10	3 et 5 rue Beauregard	4 logements sur 1 immeuble pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 156 m <sup>2</sup>	2018	2020	
		Foncier			45000
		Travaux			275000
		MOE et divers			38500
		<b>Sous total</b>			<b>358500</b>
<b>Total</b>	<b>Total</b>	47 logements pour une surface habitable d'environ 2 275 m <sup>2</sup> + 4 ou 5 commerces	2018	2020	
		Foncier			1024400
		Travaux			4397819
		MOE et divers			537961
		<b>Total</b>			<b>5960180</b>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Redynamiser les Marchés de Plein Air</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	La Ville de Dieppe a déposé en janvier 2018 un dossier spécifique sur les marchés de plein air pour répondre à l'appel à projets FISAC. 5 thématiques tentent de répondre aux enjeux identifiés dans l'étude menée courant 2017 : communication, numérique, requalification des équipements d'accès et de distribution d'eau et d'électricité, modernisation des outils commerciaux et évaluation des actions.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser les marchés</li> <li>• Mettre aux normes les marchés</li> <li>• Capitaliser sur la 8<sup>e</sup> place au plus beau marché de France (1<sup>er</sup> de Normandie)</li> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : Dieppe-Maritime, FISAC, CCI, CMA, Les Vitrines de Dieppe</p>
<b>Budget global</b>	165 600 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 128 100 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.2.1.1 : 16 600 € (12 600 € sur les supports promotionnels et 4 000 € sur la communication des travaux en cours) ;</li> <li>◦ AM.2.1.2 : 18 000 € ;</li> <li>◦ AM.2.1.3 : 18 500 € (8 000 € sur les marchés thématiques et 10 500 € sur le développement durable ;</li> <li>◦ AM.2.1.4 : 75 000 €.</li> </ul> </li> <li>• Dieppe-Maritime : 15 000 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.2.1.1 : 4 000 € (3 000 € sur les supports promotionnels et 1 000 € sur la communication des travaux en cours) ;</li> <li>◦ AM.2.1.2 : 6 000 € ;</li> <li>◦ AM.2.1.3 : 5 000 € (2 000 € sur les marchés thématiques et 3 000 € sur le développement durable.</li> </ul> </li> <li>• FISAC : 22 500 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.2.1.1 : 1 000 € (sur la communication des travaux en cours) ;</li> <li>◦ AM.2.1.3 : 6 500 € (2 000 € sur les marchés thématiques et 4 500 € sur le développement durable) ;</li> <li>◦ AM.2.1.4 : 15 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises contactées pour la réalisation de la signalétique</li> <li>• Entreprises contactées pour la réalisation des sacs</li> <li>• Entreprises contactées pour la réalisation d'animations</li> <li>• Candidatures reçues dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Infographie crée</li> <li>• Nombre d'affiches et de flyers édités.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'affiches et de flyers distribués</li> <li>• Nombre de panneaux réalisés et implantés sur site</li> <li>• Nombre de sacs/cabas distribués</li> <li>• Nombre d'animations tenues (+ un éventuel estimatif de la fréquentation)</li> <li>• Evolution de la fréquentation des marchés</li> <li>• Retour des acteurs économiques (ambulants et commerçants sédentaires)</li> </ul>



➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.2.1.1	Communication	Supports promotionnels - évènementiels pour les marchés (kakemono, affichage, tracts) et réalisation signalétique permanente ou amovible sur site	2018	2021	15 600
		Communication sur travaux en cours	2018	2021	6 000
		<b>Sous total</b>			<b>21 600</b>
AM.2.1.2	Conception de sac/cabas	Conception de sacs ou de cabas pour valoriser les marchés	2019	2021	<b>24 000</b>
AM.2.1.3	Animations	Organisation de marchés thématiques et animation des marchés	2018	2021	12 000
		thématique sur le développement durable	2019	2021	18 000
		<b>Sous total</b>			<b>30 000</b>
AM.2.1.4	Études	Études de maîtrise d'œuvre pour les bornes eau/électricité et pour les bornes automatiques	2019	2019	<b>90 000</b>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Valoriser des cases commerciales vacantes</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Même si la ville de Dieppe est moins touchée par le phénomène des cases vacantes que certaines autres villes moyennes, il n'en reste pas moins qu'il convient de lutter contre ces dernières. Certaines actions sont déjà en cours, à comme le dispositif « Ma Boutique, Mon Quartier ». Si les actions participant à ce programme visent à réduire les cases vacantes, certaines interventions peuvent être apportées directement sur les cases comme un habillage des cases vacantes pour les rendre attractives et éviter des dents creuses pour les passants ou encore comme la mise en place d'une taxe sur les friches commerciales.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le temps de vacance des cases commerciales</li> <li>• Reconstruire un linéaire marchand</li> <li>• Embellir la ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires :
<b>Budget global</b>	8 640 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 8 640 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises contactées pour la réalisation de l'habillage</li> <li>• Nombre de cases vacantes susceptibles de recevoir l'habillage</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cases vacantes habillées</li> <li>• Temps de reprise de ces cases vacantes</li> <li>• Nombre de cases vacantes en ville</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.2.2	<b>Habillage des cases vacantes</b>	Réalisation de bâches / vitrophanies / autres personnalisées à poser sur les vitrines des cases vacantes (estimation de 12 habillages à réaliser)	2018	2019	8 640

<b>Nom de l'action</b>	<b>Pérenniser le droit de préemption commerciale</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Afin de maintenir une variété de petits commerces de proximité en centre ville, souvent menacés par des activités de service plus rapidement rentables, la Ville s'est dotée du droit de préemption commerciale. Toutefois, l'acquisition s'avère difficile à appliquer car elle nécessite des moyens financiers propres délicats à injecter. De plus, la disposition au préalable d'une liste de porteurs de projets constitue une aide certaine dans l'application de ce dispositif.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la diversité commerciale du centre-ville</li> <li>• Injecter des commerces offrant plus de garanties pour rester plus longtemps</li> <li>• Lutter contre la sur-représentation d'activités, la standardisation, un possible turn-over ou la vacance de pas-de-portes</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires :
<b>Budget global</b>	360 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 72 000 € ;</li> <li>• <b>Reste à financer : 288 000 €</b></li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport entre le nombre DIA émises et le nombre de cases préemptées</li> <li>• Démarchage auprès de potentiels porteurs de projets</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de santé des cases préemptées</li> <li>• Diversité des commerces</li> <li>• État de santé général des commerces</li> <li>• Création d'une liste de porteurs de projets</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts
AM.2.3	Pérenniser le droit de préemption commerciale	Budget alloué pour utiliser le droit de préemption commerciale avec une possible action spécifique dès 2019 sur la place nationale	2019	2024	360 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Trouver des locomotives commerciales</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>2 cases semblent porteuses pour accueillir une locomotive commerciale afin de redynamiser le centre-ville. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la case de l'îlot Royal, aujourd'hui libre, située en plein milieu de la grande rue et qu'il convient de traiter rapidement (2019-2021),</li> <li>- le cinéma Le Rex. Si aujourd'hui cette case n'est pas libre, elle le sera lorsque le multiplexe sera construit, il faut donc anticiper la future vacance et trouver un nouvel occupant pour ce lieu emblématique et très bien situé.</li> </ul> <p>D'autres cases commerçantes pourraient accueillir des enseignes porteuses.</p> <p>Cette action vise donc à permettre la mise en relation avec des commerces potentiels et de favoriser leur implantation dans la ville.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le cœur commercial à Dieppe</li> <li>• Éviter les cases vacantes</li> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Être en capacité de faire venir des enseignes porteuses</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : CCI, Fédération Française de la Franchise</p>
<b>Budget global</b>	€
<b>Modalité de financement</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date du salon de la Fédération Française de la Franchise</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Retour des participants sur la ville</li> <li>• Reprise des locomotives commerciales</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.2.4	Trouver des locomotives commerciales	Accompagner les investisseurs dans la recherche et le choix d'enseignes locomotives – Accueil du salon de la Fédération Française de la Franchise	2019	2019	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Favoriser le développement du milieu maritime</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Dieppe doit beaucoup à la mer, aussi bien ses périodes de prospérité que ses périodes difficiles. Le port de Dieppe orienté autour de 4 axes (pêche, commerce, Transmanche et plaisance) est un atout indéniable et un grand pourvoyeur d'emplois. Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour favoriser le développement du milieu maritime, d'autant qu'en plus d'être un atout économique certain c'est aussi un facteur d'attractivité. En effet, le port de Dieppe se trouve en plein cœur de ville ce qui en fait une attraction de qualité pour tous.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la reconnaissance de la pêche locale</li> <li>• Favoriser les circuits courts</li> <li>• Mettre en avant les savoir-faire locaux</li> <li>• Communiquer autour de l'identité de Dieppe</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires :
<b>Budget global</b>	67 220 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 32 520 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.2.5.1 : 2 000 €</li> <li>◦ AM.2.5.2 : 20 520 €</li> </ul> </li> <li>• EURL Topimage : 32 200 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.2.5.2 : 32 200</li> </ul> </li> <li>• Parrainage d'entreprises : 12 500 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.2.5.2 : 12 500 €</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises contactées dans le cadre de la réalisation d'outils de promotion</li> <li>• Nombre d'acteurs approchés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation du film documentaire</li> <li>• Recettes liées au film documentaire</li> <li>• Nombre d'adhérents sur l'année 2019</li> <li>• Nombre de kits de communication fournis</li> <li>• Retours presse</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.2.5.1	Développer la charte des produits de la mer	Relance de la charte	2019	2020	2 000
AM.2.5.2	Réaliser un film documentaire sur le port fruitier	Réalisation d'un film documentaire ayant pour but de retracer l'histoire du port fruitier de Dieppe via le témoignage de témoins dépositaires de cette épopée	2018	2018	65 220

<b>Nom de l'action</b>	<b>Développer l'offre numérique des commerçants</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	L'Union commerciale « Les Vitrites de Dieppe », soutenue par la Ville de Dieppe, Dieppe-Maritime et la CCI Rouen Métropole, a œuvré pour le lancement en juin 2017 d'une vitrine numérique (avant ça, l'Union commerciale avait lancé une carte de fidélité dématérialisée). 30 commerçants ont adhéré à cette place de marché dématérialisée qui leur permet de vendre leurs produits sur internet tout en leur garantissant un meilleur référencement. Ces deux outils numériques à destination des commerçants n'ont pas trouvé leur essor, ils ont besoin d'être soutenus. Il convient d'aider au développement du numérique sur le territoire pour continuer sur cette lancée et amener plus de commerçants à adhérer aux divers dispositifs allant en ce sens car c'est par un nombre plus élevé que les initiatives dans le monde du numérique pourront fonctionner.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le secteur commercial à Dieppe par la modernisation de la présentation et la mise en marché de son offre numérique</li> <li>• Développer le numérique en ville</li> <li>• Accroître l'attractivité commerciale de la ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime Partenaires : Ville de Dieppe, Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Union commerciale
<b>Budget global</b>	€
<b>Modalité de financement</b>	[financeur, modalités]
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contractualisation avec des prestataires numériques.</li> <li>• Adhésion des commerçants</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.2.6	Développer l'offre numérique des commerçants	Recours à des solutions digitales de présentation numérique et vente en ligne d'une offre commerciale et de services très large portant sur le territoire de Dieppe et des communes alentour qui emportent l'adhésion des commerçants	2019	2023	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Mettre en place une navette électrique</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Afin d'être un territoire innovant, correctement desservi et soucieux de l'environnement, la mise en place d'une navette électrique desservant le centre-ville et le front de mer de Dieppe depuis la gare, qui a vocation à devenir un pôle d'échanges multimodal, paraît nécessaire. Il convient d'apporter une aide significative à ce projet en garantissant les investissements permettant une implantation durable de ce service.  Une extension pour faire le lien avec le transmanche pourrait être étudiée.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desservir le centre-ville et le front de mer</li> <li>• Faire de la gare un véritable pôle d'échanges multimodal</li> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> <li>• Être écologiquement exemplaire</li> <li>• Favoriser le développement du transport en commun</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime  Partenaires :
<b>Budget global</b>	1 272 190 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 1 272 190 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de candidats</li> <li>• Contrat de concession</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation de la navette</li> <li>• Cadencement</li> <li>• Satisfaction du service</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.3.1	Mettre en place une navette électrique	Mise en place de la navette électrique sur le centre-ville de Dieppe	2019	2025	1 272 190

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Le schéma directeur cyclable a établi les réalisations à opérer pour permettre une utilisation optimale sur la ville des modes de déplacements actifs, ceux-ci participant pleinement au développement d'une ville et à son attractivité, d'autant plus dans le cas de Dieppe qui se trouve sur l'axe Paris Londres. Il convient donc d'allouer les financements pour permettre la réalisation de ce schéma directeur cyclable.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> <li>• Être écologiquement exemplaire</li> <li>• Favoriser le développement des modes actifs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Département de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	20 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : € ;</li> <li>• Département de Seine-Maritime : ?</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection des feux à équiper en cédez-le-passage cyclistes</li> <li>• Sélection des sas à réaliser</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de feux équipés en cédez-le-passage cyclistes</li> <li>• Nombre de sas réalisés</li> <li>• Taux de satisfaction des cyclistes sur la mise en place de ces premiers équipements</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.3.2	Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable	Équiper les feux de signalisation et aménager des sas en amont des feux	2018	2019	20 000



<b>Nom de l'action</b>	<b>Faire aboutir l'Avenue Verte à Dieppe</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Dieppe se trouve au carrefour entre 2 axes cyclistes réputés et de qualité : la véloroute du littoral et l'avenue verte Paris-Londres. Pourtant l'avenue verte s'arrête aujourd'hui à Arques-la-Bataille, le tracé doit donc être prolongé pour arriver à Dieppe à proximité du futur pôle d'échanges multimodal permettant une pratique agréable et aisée des déplacements actifs de Paris à Londres. Le tronçon jusqu'à la rue Vauban sera réalisé par le Département (d'ici 2020), la Ville devra quant à elle réaliser le dernier tronçon jusqu'au pôle d'échanges multimodal et le centre océanographique de Normandie.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le tronçon Paris-Londres à vélo</li> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> <li>• Être écologiquement exemplaire</li> <li>• Favoriser le développement des modes actifs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Département de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	49 855 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 29 082 € ;</li> <li>• Département de Seine-Maritime : 20 773 € - montant prévisionnel sollicité.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises approchées</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction sur l'aménagement réalisé</li> <li>• Taux de satisfaction des cyclistes sur la mise en place de cette aménagement</li> <li>• Evolution de la fréquentation des cyclistes sur le territoire</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.3.3	Faire aboutir l'Avenue Verte à Dieppe	Optimisation du carrefour au niveau de la rue Stalingrad et l'avenue Normandie Sussex pour optimiser l'arrivée de l'Avenue Verte sur Dieppe	2018	2019	49 855

<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménager un pôle d'échanges multimodal</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Le territoire envisage de se doter d'un pôle d'échanges multimodal, lieu d'articulation entre les différents transports (marche, deux-roues, transports en commun, train, taxi, navette électrique). Le pôle multimodal a également vocation à renforcer les fonctions urbaines, ce qui nécessite une insertion emblématique du lieu dans son environnement. Action inscrite au contrat de territoire.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer de nouvelles façon de se déplacer afin d'être un territoire innovant</li> <li>• Faire de la gare SNCF un véritable pôle d'échanges multimodal moderne</li> <li>• Valoriser l'une des entrées de ville (ferroviaire) et accroître l'attractivité du territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime Partenaires : Ville de Dieppe, Région Normandie
<b>Budget global</b>	2 808 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 1 158 000 € ;</li> <li>• Ville de Dieppe : 750 000 € ;</li> <li>• Région Normandie : 900 000 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises ayant répondu aux appels d'offres</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréciation sur l'aménagement</li> <li>• Éléments de communication parus</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.3.4	Aménager un pôle d'échanges multimodal	Études diverses	2018	2019	60 000
		Études de maîtrise d'œuvre	2018	2019	84 000
		Travaux	2019	2021	2 664 000
		<b>Sous total</b>			<b>2 808 000</b>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Mener une étude sur la circulation dans Dieppe</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Plusieurs études menées ces dernières années ont toutes mis en évidence les problématiques de circulation dans le centre-ville de Dieppe, qualifié de « grand giratoire ». Cette problématique devient stratégique pour certains dossiers (requalification du front de mer) ou encore l'exercice de certaines activités (temps pour les livraisons). De fait, la Ville envisage la tenue d'une étude devant aboutir à un schéma de déplacement et à des préconisations concernant la circulation, le développement des modes actifs et le stationnement. Ces dernières devront être appliquées concrètement pour sortir des problèmes évoqués.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer de nouvelles façon de se déplacer afin d'être un territoire innovant</li> <li>• Faire la synthèse des nombreuses études menées sur le territoire qui impactent la circulation pour proposer un schéma de déplacement cohérent</li> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : CEREMA, Caisse des Dépôts et des Consignations
<b>Budget global</b>	72 292,20 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEREMA : 39 947,20 €</li> <li>• Caisse des Dépôts et des Consignations : 10 000 €</li> <li>• Ville de Dieppe : 22 345 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préconisations faites par le CEREMA</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des modifications proposées dans le cadre du schéma directeur de déplacements</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.3.5	<b>Mener une étude sur la circulation dans Dieppe</b>	Élaboration d'un schéma directeur de déplacements	2018	2019	72 292,20

<b>Nom de l'action</b>	<b>Développer le wifi public</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Dieppe-Maritime a déposé dans le cadre du contrat de territoire une fiche portant sur la déclinaison du wifi public dans les différentes villes de l'agglomération. Le périmètre défini constitue un axe fort où le wifi public doit être déployé afin de positionner le centre-ville comme un secteur intégré aux nouvelles technologies. La fiche du contrat de territoire prévoit 5 hotspots pour Dieppe minimum. L'ensemble de ces hotspots sera positionné dans le cœur de ville aux endroits générant un flux importants de citoyens et de touristes.</p> <p>Action inscrite au contrat de territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendre vers une ville connectée</li> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Dieppe-Maritime</p> <p>Partenaires : Département de Seine-Maritime</p>
<b>Budget global</b>	36 360 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 30 360 €</li> <li>• Département de Seine-Maritime : 6 000 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de hotspots installés</li> <li>• Localisation des hotspots</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de connexion sur chaque hotspots</li> <li>• Retour sur le service</li> </ul>

### ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.3.6	<b>Développer le wifi public</b>	Installation sur le cœur de ville de Dieppe de minimum 5 hotspots	2018	2021	36 360

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réaménager les espaces publics</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Afin de rendre le centre-ville agréable pour tous, un travail doit être mené sur les espaces publics : abords de l'église Saint-Jacques, abords de l'église Saint-Rémy, île et secteur est du Pollet, Grande Rue, Bout du Quai, etc.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie et la valorisation du patrimoine</li> <li>• Faciliter et sécuriser les mobilités actives</li> <li>• Améliorer l'usage des espaces publics par les citoyens</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires :
<b>Budget global</b>	901 800 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 901 800 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.1.1 : 229 200 € ;</li> <li>◦ AM.4.1.2 : 672 600 €.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidature reçues dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des acteurs concernés</li> <li>• Qualité des aménagements</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.1.1	Rue Guerrier et place des grèves (Pollet)	Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour requalifier le secteur devant la RPA Marcel Paul et la rue guerrier au Pollet	2018	2019	229 200
AM.4.1.2	Place du Petit enfer et rue de la rade (Bout du Quai)	Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour requalifier la place du Petit enfer, en lien avec l'opération d'hôtel haute gamme situé à la « Tour aux Crabes » et études et travaux pour la rue de la rade	2018	2019	672 600

<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification du front de mer</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>En lien avec une concertation poussée (plus de 2000 personnes interrogées) et qui continue, un schéma d'aménagement du front de mer est en cours de réalisation avant la phase des études de maîtrise d'œuvre et des travaux (courant 2020). Cette action constitue un projet phare dans le développement de Dieppe et de son territoire en rendant le front de mer plus attractif.</p> <p>Cette action porte exclusivement sur les études à mener, une action spécifique sur les travaux sera prévue plus tard. Action inscrite au contrat de territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Développer un secteur économique fort et améliorer l'expérience touristique</li> <li>• Favoriser les déplacements actifs</li> <li>• Maintenir et préserver les pelouses</li> <li>• Garantir du stationnement gratuit à proximité du centre-ville</li> <li>• Favoriser le développement du nautisme</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : Région Normandie, Dieppe-Maritime, Département de Seine-Maritime (opération faite en lien avec le SDIS, le SMPD, l'ABF, etc.)</p>
<b>Budget global</b>	615 751 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 164 200 €</li> <li>• Ville de Dieppe : 266 825 €</li> <li>• Région Normandie : 92 363 €</li> <li>• Département de Seine-Maritime : 92 363 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidature reçues dans le cadre des différentes études</li> <li>• Concours pour la maîtrise d'œuvre (nombre de candidats, d'auditions tenues, etc.)</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> <li>• Nombre de réunions publiques tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des acteurs concernés</li> <li>• Part des espaces verts</li> <li>• Lancement des travaux</li> </ul>

## ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.2	Études portant sur la requalification du front de mer	Schéma d'aménagement du front de mer	2017	2018	120 936
		Études complémentaires	2018	2019	84 000
		Études de maîtrise d'œuvre pont promenade	2019	2020	174 960
		Diagnostic pont promenade	2018	2018	36 000
		Diagnostic réseaux	2018	2018	59 287
		Lever topographique	2018	2018	30 168
		Investigation pont promenade	2019	2020	110 400

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabiliter les deux églises du centre-ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Au regard de l'état des églises du territoire (église Saint-Jacques et église Saint-Rémy, Classées Monuments Historiques), il est nécessaire de les réhabiliter. Un dossier a d'ailleurs été déposé en ce sens à la mission confiée à Stéphane Bern, pour laquelle l'église Saint-Jacques a été retenue. Les églises jouent un rôle non négligeable dans l'attractivité de la ville car elles constituent un patrimoine riche facteur de visites.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellir la ville</li> <li>• Sauvegarder le patrimoine</li> <li>• Favoriser l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : DRAC, Conseil Départemental de Seine-Maritime, Fondation du Patrimoine, Mission BERN
<b>Budget global</b>	2 983 639 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 1 055 732 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.3.1 : 311 618 € ;</li> <li>◦ AM.4.3.2 : 744 114 €.</li> </ul> </li> <li>• DRAC : 994 545 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.3.1 : 232 561 € ;</li> <li>◦ AM.4.3.2 : 761 984 €.</li> </ul> </li> <li>• Conseil Départemental de Seine-Maritime : 638 618 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.3.1 : 144 506 € ;</li> <li>◦ AM.4.3.2 : 494 112 € - montant prévisionnel sollicité.</li> </ul> </li> <li>• Mission BERN : 9 000 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.3.1 : 9 000 €</li> </ul> </li> <li>• Fondation du Patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.3.1 :</li> </ul> </li> <li>• DSIL 2019 : 285 744 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.4.3.2 : 285 744 € - montant prévisionnel sollicité.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidatures reçues</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux</li> <li>• Retour sur ces réalisations</li> <li>• Nombre d'années assurant la pérennité de l'ouvrage</li> <li>• Communication</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)

AM.4.3.1	Travaux de restauration de l'église Saint-Jacques	Études	2018	2019	45 962
		Travaux	2019	2019	651 723
		<b>Sous total</b>			697 685
AM.4.3.2	Travaux de restauration de l'église Saint-Rémy	Études	2018	2019	146 008
		Travaux	2018	2019	2 139 946
		<b>Sous total</b>			2 285 954



<b>Nom de l'action</b>	<b>Poursuivre la mise en œuvre de containers enterrés pour la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	La Ville tente de se doter petit à petit de conteneurs enterrés, en lien avec Dieppe-Maritime qui assure la compétence de collecte. Ce choix est judicieux, outre des questions esthétiques et d'embellissement, il répond également à une contrainte forte liée aux goélands et permettra de réduire les nuisances de ces volatiles. L'implantation de ces conteneurs doit être prévue sur l'ensemble du périmètre.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie et la salubrité</li> <li>• Répondre aux besoins des habitants en points de proximité pour l'apport des déchets</li> <li>• Améliorer le taux de tri des déchets</li> <li>• Solutionner la problématique des goélands</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Dieppe-Maritime, État (dans le cadre du TEP-CV), Dieppe-Maritime
<b>Budget global</b>	244 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TEPCV : 96 000 € (80 % de l'achat) ;</li> <li>• Ville de Dieppe : 148 000 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux envisagés pour l'implantation des containers enterrés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de containers enterrés installés</li> <li>• Lieux restant à équiper</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.4	Poursuivre la mise en œuvre de containers enterrés	Achat des colonnes enterrées	2019	2019	144 000
		Implantation de colonnes enterrées	2019	2019	100 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Moderniser l'éclairage public en lien avec des opérations d'effacement de réseaux aériens</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Action déjà engagée par la Ville de Dieppe mais qui doit être poursuivie par la mise en place d'éclairage basse consommation de type led et l'effacement des réseaux aériens.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellir la ville</li> <li>• Réduire les consommations d'énergie</li> <li>• Mettre en place un éclairage permettant de répondre aux besoins de sécurité et d'accessibilité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Enedis
<b>Budget global</b>	129 348 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 114 348 €</li> <li>• ENEDIS : 15 000 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux envisagés pour l'implantation des éclairages publics</li> <li>• Type d'éclairage prévu</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'éclairages installés</li> <li>• Énergie annuelle économisée en kWh</li> <li>• Linéaire des réseaux aériens effacés</li> </ul>

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.5	Remplacer l'éclairage public	Sur Dieppe Sud : effacement de réseaux de France Télécom, démontage du bâtiment des ouvriers réunis, réseaux d'éclairage public sur 39 ml suite à l'effacement d'Enedis et pose d'un mât d'éclairage d'un luminaire et d'un cablage	2018	2019	28 828
		Rue de la Rade – Bout du Quai : surlargeur de tranchée pour réseau d'éclairage public ville, tranchées et fourreaux France Télécom, reprise tranchée en enrobé noir et éclairage public étude lumière (5 luminaires, 2 mâts, câbles, pose)	2018	2020	29235
		Rue de l'ancien Hôtel Dieu : effacement des réseaux Enedis, France Telecom, surlargeur de tranchée pour réseau d'éclairage public ville, reprise tranchée en enrobé noir et éclairage public étude lumière (3 luminaires, câbles, pose)	2018	2019	71285
		<b>Total</b>			<b>129348</b>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Créer une animation culturelle forte et itinérante sur le territoire du PETR</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Pour vivre, le centre-ville se doit aussi d'être animé. Plutôt que de multiplier les animations sur l'échelle du territoire sans ligne de conduite commune, une réflexion doit être menée pour définir une animation culturelle forte sur un temps long (la saison estivale sans doute) ayant un rayonnement sur un large territoire, ce qui suppose une itinérance de l'animation mais qui aurait comme lieu fort le centre-ville de Dieppe.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Créer des moments festifs à l'échelle de la ville, mais également du périmètre d'étude (Pays Dieppois-Terroir de Caux)</li> <li>• Créer des liens avec les pays anglo-saxons</li> <li>• Devenir un lieu emblématique pour la musique, les arts de rue, etc.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires :
<b>Budget global</b>	45 600 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 45 600 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes consultés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation</li> <li>• Nombre de groupes retenus</li> <li>• Nombre de passage</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.6	Création d'une animation culturelle – Année de préfiguration pour les samedis de l'été sur le quai, la plage et le centre-ville	Cachets	2018	2018	39 000
		SACEM	2018	2018	4 200
		Hébergement/repas	2018	2018	2 400

<b>Nom de l'action</b>	<b>Tenir des animations commerciales</b>	
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>		
<b>Description générale</b>	Dans la continuité de ce qui existe, il est proposé de tenir des animations pour faire vivre la ville tout au long de l'année. Une attention particulière pourra être portée sur les animations visant à accroître l'attractivité commerciale en ciblant certains temps forts (fêtes de Noël, festival du shopping, braderies, soldes, black friday, etc.)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Créer des moments festifs à l'échelle de la ville</li> <li>• Soutenir les actions des commerçants</li> </ul>	
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe	
	Partenaires :	
<b>Budget global</b>	66 000 €	
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 22 000 € ;</li> <li>• <b>Reste à financer : 44 000 €</b></li> </ul>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes consultés</li> <li>• Nombre de manifestations envisagées</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>	
<b>Indicateurs résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation</li> <li>• Nombre de manifestations soutenues</li> <li>• Nombre de groupes retenus</li> <li>• Nombre de passage</li> <li>• Communication (retour presse, etc.)</li> </ul>	

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.7	Tenir des animations commerciales	Animations visant à accroître l'attractivité commerciale en ciblant certains temps forts (fêtes de Noël, festival du shopping, braderies, etc.)	2018	2023	66 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Lancer une étude programmatique sur les locaux du centre Jean Renoir</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Dieppe possède, dans un même bâtiment, une scène nationale et une médiathèque. Ces deux structures sont excessivement porteuses et situées à un endroit stratégique entre la gare et le centre-ville. Il faut les remettre à niveau et leur donner les moyens de se développer pour rayonner sur un territoire beaucoup plus large qu'actuellement.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Consolider la Scène Nationale</li> <li>• Asseoir le poids culturel du territoire</li> <li>• Développer la médiathèque</li> <li>• Améliorer le confort des usagers</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Caisse des Dépôts et des Consignations, Dieppe-Maritime
<b>Budget global</b>	120 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse des Dépôts et des Consignations : 20 000 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 50 000 €</li> <li>• Ville de Dieppe : 50 000 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises consultées</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'étude</li> <li>• Travaux à prévoir et à engager</li> <li>• Retour des acteurs concernés</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.8	Lancer une étude programmatique sur les locaux du centre Jean Renoir	Étude de programmation	2019	2021	120 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménager les abords du futur cinéma multiplexe</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Dans l'ancienne manufacture de tabacs, un investisseur privé va réaliser un cinéma multiplexe de 8 salles à proximité immédiate de la gare évitant ainsi l'évasion sur Rouen d'une partie de la population désirant regarder dans des conditions optimales des films.</p> <p>La Ville et ses partenaires vont aider à l'implantation du nouveau cinéma en requalifiant les abords (foncier SNCF) aujourd'hui très peu qualitatifs. Cette requalification se traduira par un parvis repensé pour faciliter les déplacements actifs et favoriser l'insertion du pôle d'échanges multimodal dans son environnement.</p> <p>Action inscrite au contrat de territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Embellir la ville, notamment à proximité d'une entrée de ville (gare routière)</li> <li>• Reconfigurer l'espace pour faciliter l'utilisation de la gare routière</li> <li>• Consolider la place du cinéma en centre-ville en empêchant ainsi l'évasion vers des multiplexes sur d'autres territoires</li> <li>• Asseoir le poids culturel du territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : Dieppe-Maritime, Conseil Départemental de Seine-Maritime, Région Normandie. L'ABF, le commissariat de Police, la SNCF, le propriétaire du futur multiplexe, le SDIS, etc. seront également associés aux démarches.</p>
<b>Budget global</b>	1 572 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 524 000 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 332 250 €</li> <li>• Conseil Départemental de Seine-Maritime : 318 000 €</li> <li>• Région Normandie : 327 500 €</li> <li>• <b>Reste à financer : 70 250 €</b></li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de candidatures reçues</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation d'un espace</li> <li>• Traitement des flux de la gare routière</li> <li>• Implantation d'espaces verts</li> <li>• Retour des acteurs</li> </ul>

## ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.9	Réalisation des abords du cinéma multiplexe – Parvis Bérigny et côté Ouest	Études	2018	2019	23 845
		Études de maîtrise d'œuvre	2018	2019	91 508
		Travaux – Démolition Bérigny	2018	2019	82 200
		Travaux – Aménagement abords multiplexe	2019	2020	1 374 447

<b>Nom de l'action</b>	<b>Sécuriser le front de mer et le centre-ville par l'installation d'une vidéosurveillance</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Dans un souci de sécuriser le centre-ville et le front de mer pour dissuader les éventuels actes de vandalisme et pour être en lien avec les préconisations liées aux différentes attaques terroristes, l'implantation de caméras mobiles de vidéosurveillance pourrait être réalisée . Cette installation pourrait être phasée.
<b>Objectifs</b>	Assurer la sécurité dans la ville Diminuer les infractions et les incivilités
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : État dans le cadre du FIPD
<b>Budget global</b>	100 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 67 500 €</li> <li>• Conseil Départemental : 12 500 € - montant prévisionnel sollicité</li> <li>• FIPD : 20 000 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises contactés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> <li>• Lieux envisagés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de caméras achetés</li> <li>• Territoire couvert par de la vidéosurveillance</li> <li>• Lieux restants pour implantation de caméras</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.4.10	Installation de caméras de vidéosurveillance	Achat de 6 bornes vidéo nomades	2018	2019	99 000
		Formation, installation et mise en service	2018	2019	1 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Mettre aux normes les équipements publics</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	L'ensemble des équipements publics, dans la continuité de vouloir affermir la position des services aux publics en centre, doit être mis aux normes : maison des associations, police municipale, etc.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter les services publics en centre-ville</li> <li>• Garantir des conditions de travail décentes</li> <li>• Accueillir dans des conditions optimales les citoyens</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Conseil Départemental de Seine-Maritime, État dans le cadre du FIPD
<b>Budget global</b>	1 288 709 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 913 209 €</li> <li>• DSIL : 288 000 €</li> <li>• Conseil Départemental de Seine-Maritime : 87 500 € - montant prévisionnel sollicité</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises contactés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bureaux créés</li> <li>• Nombre d'agents concernés</li> <li>• Retour des citoyens</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.5.1	Aménagement des locaux pour la direction des Solidarités	Études	2018	2019	132 629
		Travaux	2019	2020	1 156 080



<b>Nom de l'action</b>	<b>Réaliser les équipements sportifs nécessaires</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Il faut permettre à la population de pouvoir continuer à exercer ses activités sportives et faire de Dieppe une ville dotée des équipements adéquats au regard de son bassin de vie, ceci dans une optique de renforcer son attractivité. De fait, le travail doit porter sur : Les Bains (extension/restructuration), la Maison des Sports, la pratique du sport en liberté (en lien avec le front de mer), salle de kempo, etc.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter les services aux publics en centre-ville</li> <li>• Garantir la pratique du sport</li> <li>• Accueillir dans des conditions optimales les citoyens</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : État dans le cadre du DSL, Département de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	506 123 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 380 542 €</li> <li>• DSIL 2019 : 118 081 € (pour la réfection et mise en conformité des vestiaires) – montant prévisionnel sollicité</li> <li>• Département de Seine-Maritime : 7 500 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises contactés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés</li> <li>• Fréquentation de l'équipement</li> <li>• Retour des citoyens</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.5.2	Maison des Sports	Réfection et mise en conformité des vestiaires	2019	2019	177 123
		Ascenseur (Etudes)	2019	2019	35 000
		Ascenseur (Travaux)	2020	2020	174 000
		Aménagement de locaux pour les clubs sportifs dans l'ancien logement			120 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabiliter les écoles en centre-ville et au Pollet</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Plusieurs écoles du périmètre méritent d'être réhabilitées. Une réflexion doit être tenue concernant la construction d'un nouveau groupe scolaire pour remplacer les écoles Desceliers et Thomas.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter les services aux publics en centre-ville</li> <li>• Garantir des conditions optimales pour les écoliers</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Conseil Départemental de Seine-Maritime, État dans le cadre du DISL
<b>Budget global</b>	666 180 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 339 593 €</li> <li>• DSIL : 212 000 €</li> <li>• Conseil Départemental de Seine-Maritime : 114 587 € divisés en deux tranches (tranche 1 : 27 087 € ; tranche 2 : 87 500 €)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises contactés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés</li> <li>• Retour des écoliers</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.5.3	École Richard Simon – modernisation de l'équipement	Études	2018	2019	73 380
		Travaux – Tranches 1 et 2	2018	2019	592 800

<b>Nom de l'action</b>	<b>Construire le centre océanographique de Normandie (acquisition des terrains)</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Complexe de 16000 m<sup>2</sup> comprenant plus de 120 bassins présentant les mers chaudes et les mers froides, autour d'un aquarium d'eau douce tropicale de plus de 40 mètres de profondeur (fosse abyssale) dédiée à la plongée, le Centre Océanographique de Normandie constitue un projet d'une attractivité énorme pour Dieppe avec des estimations d'environ 500 000 visiteurs pour la première année. Il est à noter que la partie scientifique sera très présente et assurée avec un acteur local l'ESTRAN Cité de la Mer.</p> <p>Si ce projet est porté par un privé, il n'en reste pas moins que les terrains se situent sur une emprise SNCF à côté de la gare qu'il convient d'acquérir (en reconstituant les bâtiments pour les agents de la SNCF). Afin que le projet aboutisse le plus rapidement possible, la Ville et ses partenaires joue le rôle de facilitateur dans ce projet, notamment pour l'acquisition des terrains.</p> <p>Action inscrite au contrat de territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Conforter les services aux publics en centre-ville</li> <li>• Offrir un nouveau service</li> <li>• Doter le territoire d'équipements emblématiques</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : Région Normandie, Dieppe-Maritime, EPFN, Privé</p>
<b>Budget global</b>	5 136 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 1 747 000 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 747 000 €</li> <li>• Privé : 2 000 000 €</li> <li>• Région Normandie : 642 000 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancées des discussions avec la SNCF</li> <li>• Implantation des modules</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libération du terrain</li> </ul>

## ➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.5.4	Construire le centre océanographique de Normandie (acquisition des terrains)	Démolition, dépollution, viabilisation du terrain	2018	2021	864 000
		Foncier RFF	2018	2021	432 000
		Reconstitution et libération des voies et immobilier SNCF	2018	2021	3 360 000
		Bâtiments modulaires	2018	2021	480 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réaliser le quartier Dieppe Sud</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Multi axes
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>A proximité de la gare, la Ville de Dieppe souhaite développer, sur ce qui représente l'une des dernières grandes emprises foncières (friches), un nouveau quartier comprenant des logements, des commerces, des équipements, de l'hébergement, etc. En lien avec le PPRI, la Ville aura des travaux pour répondre aux demandes de l'État qui seront à prendre en compte. En plus, les actions porteront sur la viabilisation, le traitement des friches, le traitement des espaces publics, l'émergence d'une résidence étudiante.</p> <p>Action inscrite au contrat de territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconvertir des friches</li> <li>• Réhabiliter des espaces publics</li> <li>• Offrir de nouveaux services</li> <li>• Améliorer l'offre en logement</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Établissement Public Foncier de Normandie
	Partenaires : Région Normandie, Dieppe
<b>Budget global</b>	422 400 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPFN : 123 200 €</li> <li>• Ville de Dieppe : 158 400 €</li> <li>• Région : 140 800 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises consultées</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu des études</li> <li>• Travaux réalisés</li> </ul>

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.6.1	<b>Requalification urbaine</b>	Études, travaux de démolition, dépollution, études diagnostic et de programmation	2018	2019	422 400

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabiliter le site de la Biomarine</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Multi axes
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Sur ce secteur, qui a un fort accent historique en lien notamment avec la seconde guerre mondiale, une réhabilitation est attendue des abords, de la halle et des galeries, dans le dessein d'y faire un éventuel équipement public et 50 à 60 logements. Il y aura d'autres subventions dans le cadre de la clause de revoiture pour les aménagements (voiries, réseaux divers, etc.), ainsi que pour l'aménagement de la grande halle. Action inscrite au contrat de territoire.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconvertir des friches</li> <li>• Réhabiliter des espaces publics</li> <li>• Améliorer l'offre en logement et offrir de nouveaux services</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Établissement Public Foncier de Normandie Partenaires : Région Normandie, Dieppe, Sodineuf, Action Logement
<b>Budget global</b>	246 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPFN : 71 750 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.6.2.1 : 14 000 € ;</li> <li>◦ AM.6.2.2 : 57 750 €.</li> </ul> </li> <li>• Ville de Dieppe : 16 000 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.6.2.1 : 16 000 € ;</li> </ul> </li> <li>• Région : 82 000 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.6.2.1 : 16 000 € ;</li> <li>◦ AM.6.2.2 : 66 000 €.</li> </ul> </li> <li>• Sodineuf : 66 000 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AM.6.2.2 : 66 000 €.</li> </ul> </li> <li>• <b>Reste à financer : 10 250 € répartis en</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <b>AM.6.2.1 : 2 000 € ;</b></li> <li>◦ <b>AM.6.2.2 : 8 250 €</b></li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises consultées</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu des études</li> <li>• Travaux réalisés</li> </ul>

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AM.6.2.1	Site Biomarine	Études de programmation et de faisabilité pour la réhabilitation de la grande halle	2018	2019	48 000
AM.6.2.2	Site Biomarine	Travaux de démolition des bâtiments annexes pour la construction d'un programme locatif social	2018	2019	198 000



### Annexe 3 – Plan de financement prévisionnel des actions mûres

Il est ici présenté le plan de financement prévisionnel de l'ensemble des actions mûres. Ce plan est présenté par axe pour une meilleure visibilité. Il reprend, au moment de la réalisation de cet avenant, les montants validés et ceux sollicités. De fait, il n'est pas finalisé, il pourra donc être modifié et les montants et participations réajustés au gré de l'avancement des actions.

Axe 0 – Actions portant sur le pilotage et la communication du programme « Action Coeur de Ville »																																												
Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrines de Dieppe		Autres					
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
-	AM.0.1	Recruter un chef de projet « Action Coeur de Ville »	1/ Embauche d'un chargé de projet : coût chargé annuel (60000 €)	Direction des Ressources Humaines (VDD)	2019-2025	350 000 €	175 000 €	50,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	175 000 €	50,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %
-	AM.0.2	Communication spécifique autour du programme « Action Coeur de Ville »	1/ Communication : nouveau visuel	Direction de la communication (VDD)	2018	3 360 €	3 360 €	100,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
						<b>Total</b>	353 360 €	178 360 €	50,48 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	175 000 €	49,52 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	





**Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville**

Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d’ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres					
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
1	AM.1.1.1	Implanter des logements au Pollet	1/ Démolition de l'ancienne cantine de l'école Michelet pour dégager du foncier afin d'en faire 10 à 12 logements (surface habitable de 698 m²)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019	39 900 €	13 300 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.1.2	Implanter des logements au Pollet	2/ Création de logements avec Habitat 76 au 2 avenue de la république	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	0	0 €	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !		
1	AM.1.1.3	Implanter des logements au Pollet	3/ Opération de logements Cour des Soeurs : valorisation du terrain	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	0	16 800 €	5 600 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.1.4	Implanter des logements au Pollet	4/ « Dent Creuse » rue Tête de Boeuf : valorisation du terrain	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	0	24 000 €	8 000 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.2.1	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	1/ 6 et 6 bis rue Pecquet : réhabilitation de 8 logements : foncier et divers frais (178 600 €) + travaux (567 155 €) + MOE et divers (47 500€)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	793 255 €	58 124 €	7,33 %	12 000 €	1,51 %	0 €	0,00 %	50 000 €	6,30 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	145 658 €	18,36 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	527 473 €	66,49 %		
1	AM.1.2.2	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	2/ 22 et 24 rue de la Boucherie : réhabilitation de 5 logements et d'1 commerce : foncier (100 000 €) + travaux (665 577 €) + MOE et divers (91 970 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	857 547 €	25 450 €	2,97 %	4 500 €	0,52 %	0 €	0,00 %	18 750 €	2,19 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	74 958 €	8,74 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	733 889 €	85,58 %		
1	AM.1.2.3	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	3/ 47 à 51 rue Saint-Jacques : réhabilitation de 5 logements et d'1 commerce : foncier (70000 €) + travaux (370000 €) + MOE et divers (51800 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	491 800 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.2.4	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	4/ 2 passage Pauline Amblard : réhabilitation de 3 logements : foncier (50000 €) + travaux (300000 €) + MOE et divers (42000 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	392 000 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.2.5	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	5/ 99 Grande Rue : réhabilitation de 3 logements et d'1 commerce : foncier (1 125 000 €) + travaux (287 000 €) + MOE et divers (401 800 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	452 180 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.2.6	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	6/ 28 rue du Haut Pas : réhabilitation de 4 logements : foncier (33 300 €) + travaux (383 830 €) + MOE et divers (19 440€)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	436 570 €	35 957 €	8,24 %	4 500 €	1,03 %	0 €	0,00 %	25 000 €	5,73 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	97 959 €	22,44 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	273 154 €	62,57 %		
1	AM.1.2.7	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	7/ 15 et 17 rue du Mortier d'Or : réhabilitation de 3 logements et d'1 commerce : foncier (127 500 €) + travaux (658 000 €) + MOE et divers (92 120 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	877 620 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AM.1.2.8	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	8/ 9 et 11 rue des Bonnes Femmes : réhabilitation de 6 logements : foncier (110 000 €) + travaux (342 104 €) + MOE et divers (38 568 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	490 672 €	37 370 €	7,62 %	9 000 €	1,83 %	0 €	0,00 %	35 577 €	7,25 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	95 154 €	19,39 %	0 €	0,00 %	173 759 €	35,41 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	139 812 €	28,49 %
1	AM.1.2.9	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	9/ 16 et 18 rue Saint-Rémy : réhabilitation de 5 logements : foncier (185 000 €) + travaux (549 153 €) + MOE et divers (75 883 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	810 036 €	33 905 €	4,19 %	6 000 €	0,74 %	0 €	0,00 %	25 000 €	3,09 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	99 833 €	12,32 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	645 298 €	79,66 %		
1	AM.1.2.10	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	10/ 3 et 5 rue Beaugard : réhabilitation de 4 logements : foncier (45 000 €) + travaux (275 000 €) + MOE et divers (38 500 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2020	358 500 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
<b>Total</b>						6 040 880 €	217 706 €	3,60 %	36 000 €	0,60 %	0 €	0,00 %	154 327 €	2,55 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	513 562 €	8,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	173 759 €	2,88 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 319 626 €	38,40 %		



**Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrines de Dieppe		Autres					
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
2	AM.2.1.1	Redynamiser les Marchés de plein air	1/ Communication supports promotionnel et réalisation signalétique permanente ou amovible sur site (13000€) + communication sur travaux (5000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme + direction de la communication (VDD)	mi-2018 à 2021	21 600 €	16 600 €	76,85 %	4 000 €	18,52 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	1 000 €	4,63 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.1.2	Redynamiser les Marchés de plein air	2/ Conception de sac ou de cabas pour valoriser le marché (20 000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme + direction de la communication (VDD)	2019 à 2021	24 000 €	18 000 €	75,00 %	6 000 €	25,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.1.3	Redynamiser les Marchés de plein air	3/ Animations : organisation de marchés thématiques et animation des marchés existants (10 000 €) + thématique spécifique autour du développement durable (15 000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	mi-2018 à 2021	30 000 €	18 500 €	61,67 %	5 000 €	16,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	6 500 €	21,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.1.4	Redynamiser les Marchés de plein air	4/ Etudes de maîtrise d'oeuvre pour les bornes eau/électricité et pour les bornes automatiques (75 000 €)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2019	90 000 €	75 000 €	83,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	15 000 €	16,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.2	Valoriser des cases commerciales vacantes	1/ Habillage des cases vacantes : réalisation de bâches/vitrophanes/autres personnalisées à poser sur les vitrines des 12 cases vacantes (600 € par habillage)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	mi-2018 à 2019	8 640 €	8 640 €	100,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.3	Pérenniser le droit de préemption commercial	1/ Budget alloué pour utiliser le droit de préemption commerciale (60 000 € par an) avec une possible action spécifique dès 2019 sur la place nationale	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme + DAUGF (VDD)	2018-2023	360 000 €	72 000 €	20,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.4	Trouver des locomotives commerciales	1/ Trouver une locomotive commerciale dans l'ilot Royal	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme + DAUGF (VDD)	2019-2021	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!
2	AM.2.5.1	Favoriser le développement du milieu maritime	1/ Charte des produits de la mer (communication) : relancer le dispositif	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme + direction de la communication (VDD)	mi-2018 à 2019	2 000 €	2 001 €	100,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AM.2.5.2	Favoriser le développement du milieu maritime	2/ Réalisation d'un film documentaire ayant pour but de retracer l'histoire du port fruitier de Dieppe via le témoignage de témoins dépositaires de cette épopée (54350 €)	Direction du développement culturel et de la vie associative (VDD)	2018	65 220 €	20 520 €	31,46 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	44 700 €	68,54 %		
2	AM.2.6	Développer l'offre numérique des commerçants	1/ Recours à des solutions digitales de présentation numérique et vente en ligne d'une offre commerciale et de services très large portant sur le territoire de Dieppe et des communes alentour qui emportent l'adhésion des commerçants	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2019-2023	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!
<b>Total</b>						601 460 €	231 261 €	38,45 %	15 000 €	2,49 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	22 500 €	3,74 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	44 700 €	7,43 %		



**Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrines de Dieppe		Autres							
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%		
3	AM.3.1	Mettre en place une navette électrique	1/ Mise en place de la navette électrique sur le territoire	Service Transports et Mobilités (DM)	2019-2025	1 272 190 €	0 €	0,00 %	1 272 190 €	100,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
3	AM.3.2	Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable	1/ Fournitures : équiper les feux de signalisation + aménagement de sas en amont des feux (17000 €)	Responsable Développement Durable + DEEDPI (VDD)	mi-2018 à 2019	20 000 €	6 667 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
3	AM.3.3	Faire aboutir l'avenue verte à Dieppe	1/ Travaux d'aménagement : réalisation d'un carrefour Stalingrad/Normandie Sussex (41546 €)	Responsable Développement Durable + DEEDPI (VDD)	mi-2018 à 2019	49 855 €	29 082 €	58,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	20 773 €	41,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
3	AM.3.4	Aménager un pôle d'échanges multimodal	1/ Aménagement du pôle d'échanges multimodal : études (50000 €) + études de maîtrise d'oeuvre (70000 €) + travaux (2220000 €)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD) + Dieppe-Maritime	2018-2021	2 808 000 €	750 000 €	26,71 %	1 158 000 €	41,24 %	900 000 €	32,05 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
3	AM.3.5	Mener une étude sur la circulation dans Dieppe	1/ Elaboration d'un schéma directeur de déplacements	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2018-2019	72 292 €	22 345 €	30,91 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	10 000 €	13,83 %	39 947 €	55,26 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %
3	AM.3.6	Développer le wi-fi public	1/ Installation de 5 hotspots minimum sur Dieppe	Direction administration générale et e-administration (VDD) + Dieppe-Maritime	2018-2021	36 360 €	0 €	0,00 %	30 360 €	83,50 %	0 €	0,00 %	6 000 €	16,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
<b>Total</b>							4 258 697 €	808 094 €	18,98 %	2 460 550 €	57,78 %	900 000 €	21,13 %	26 773 €	0,63 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	10 000 €	0,23 %	39 947 €	0,94 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %			



**Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres			
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
4	AM.4.1.1	Réaménager les espaces publics	1/ Coeur historique et commerçant du Pollet Phase 1 : rue Guerrier études et travaux (166000 €) Phase 2 : place des grèves (RPA Marcel Paul) et place Argajou : études de maîtrise d'oeuvre (25000 €)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2018-2019	229 200 €	229 200 €	100,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
4	AM.4.1.2	Réaménager les espaces publics	2/ Place du Petit enfer en lien avec l'opération « Tour aux crabes » : études de maîtrise d'oeuvre et travaux (304500 €) et rue de la rade : étude et travaux (256000 €)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2018-2019	672 600 €	672 600 €	100,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
4	AM.4.2	Requalification du front de mer	1/ Etudes : schéma d'aménagement (100780 €) + études complémentaires (70000 €) + études de maîtrise d'oeuvre du pont promenade (145800 €) + diagnostic pont promenade (30000 €) + diagnostic réseaux (49406 €) + lever topographique (25140 €) + travaux investigation du pont promenade (92000 €)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures + Responsable grands projets (VDD)	2018-2020	615 751 €	266 825 €	43,33%	164 200 €	26,67%	92 363 €	15,00%	92 363 €	15,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
4	AM.4.3.1	Réhabiliter les deux églises du centre-ville	1/ 2ème tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Jacques : études (38302 €) + travaux (543102 €)	Direction du patrimoine bâti et des moyens techniques généraux (VDD)	2018-2019	697 685 €	311 618 €	44,66%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	144 506 €	20,71%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	232 561 €	33,33%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	9 000 €	1,29%
4	AM.4.3.2	Réhabiliter les deux églises du centre-ville	2/ 2ème tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Rémy : études (121673 €) + travaux (1783289 €)	Direction du patrimoine bâti et des moyens techniques généraux (VDD)	2018-2020	2 285 954 €	744 114 €	32,55%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	494 112 €	21,62%	285 744 €	12,50%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	761 984 €	33,33%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
4	AM.4.4	Poursuivre la mise en œuvre de containers enterrés pour la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif	1/ Implantation de colonnes : achat des colonnes enterrées grâce à un financement TEPCV (120000 €) + pose des colonnes (83333 €)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2019	244 000 €	148 000 €	60,66%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	96 000 €	39,34%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
4	AM.4.5	Moderniser l'éclairage public en lien avec des opérations d'effacement de réseaux aériens	1/ Opérations d'accompagnement de réseaux d'ENEDIS à l'étude pour : Dieppe Sud (14461,58 € + 9561,09 €), rue de la rade (24362,66 €) et rue de l'ancien hôtel dieu (59404,46 €)	Service voirie, éclairage public, signalisation, concessionnaires (VDD)	2018-2020	129 348 €	114 348 €	88,40%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	15 000 €	11,60%		
4	AM.4.6	Créer une animation culturelle forte et itinérante sur le territoire du PETR	1/ Année de préfiguration pour les samedis de l'été sur le quai, la plage et le centre-ville : cachets (32500 €) + Saecm (3500 €) + hébergement/repas (2000 €)	Direction du développement culturel et de la vie associative (VDD)	2018	45 600 €	45 600 €	100,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%		
4	AM.4.7	Tenir des animations, notamment commerciales	1/ Animations commerciales : pour 2018 (5000 €) et pour les années suivantes (10000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme + Direction du développement culturel et de la vie associative (VDD)	2018-2023	66 000 €	22 000 €	33,33%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%		
4	AM.4.8	Lancer une étude programmatique sur les locaux du centre Jean Renoir	1/ Etude de programmation	Direction du développement culturel et de la vie associative + Cabinet du Maire (VDD)	2019-2021	120 000 €	50 000 €	41,67%	50 000 €	41,67%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	20 000 €	16,67%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
4	AM.4.9	Aménager les abords du futur cinéma multiplexe	1/ Réalisation parvis Bérigny et Cité Ouest : études (19871 €) + études de maîtrise d'oeuvre (76 257 €) + travaux (1213872 € - dont 68 500 € pour démolition Bérigny)	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2018-2020	1 572 000 €	594 250 €	37,80%	332 250 €	21,14%	327 500 €	20,83%	318 000 €	20,23%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%		
4	AM.4.10	Sécuriser le front de mer et le centre-ville par l'installation d'une vidéosurveillance	1/ Implantation de caméras nomades : acquisition de 6 caméras (82500 €) + formation, installation et mise en service (1000 €)	Direction de la jeunesse, des sports et de la prévention (VDD)	2018	100 000 €	67 500 €	67,50%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	12 500 €	12,50%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	20 000 €	20,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%

**Total** | 6 778 138 € | 3 266 055 € | 48,19% | 546 450 € | 8,06% | 419 863 € | 6,19% | 1 061 481 € | 15,66% | 285 744 € | 4,22% | 0 € | 0,00% | 116 000 € | 1,71% | 994 545 € | 14,67% | 0 € | 0,00% | 20 000 € | 0,30% | 0 € | 0,00% | 0 € | 0,00% | 0 € | 0,00% | 0 € | 0,00% | 0 € | 0,00% | 0 € | 0,00% | 24 000 € | 0,35%





**Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**

Axe	N°	Action	Opérations	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres					
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
							5	AM.5.1	Mettre aux normes des équipements publics	1/ Aménagement de locaux pour la Direction des Solidarités : études (110 524 €) + travaux (963 400 €)	Direction du patrimoine bâti et des moyens techniques généraux (VDD)	2018-2020	1 288 700 €	913 209 €	70,86 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	87 500 €	6,79 %	288 000 €	22,35 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €
5	AM.5.2	Réaliser les équipements sportifs nécessaires	1/ Maison des Sports : Ascenseur études (29167 €) + ascenseur travaux (145 000 €) + travaux réfection vestiaires (147 602 €) + aménagement de locaux pour les clubs sportifs (100000€)	Direction du patrimoine bâti et des moyens techniques généraux (VDD)	2019-2020	506 123 €	380 542 €	75,19 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	7 500 €	1,48 %	118 081 €	23,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
5	AM.5.3	Réhabiliter les écoles en centre-ville et au Pollet	1/ Ecole Richard Simon - modernisation de l'équipement avec mise en place de l'accessibilité PMR (avec notamment un ascenseur), mise en conformité incendie, création d'un préau et réfection complète de la cour : études (61150 €) + travaux (494000 €)	Direction du patrimoine bâti et des moyens techniques généraux (VDD)	2018-2019	666 180 €	339 593 €	50,98 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	114 587 €	17,20 %	212 000 €	31,82 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
5	AM.5.4	Construire le centre océanographique de Normandie (acquisition des terrains)	1/ Requalifications foncières : démolition, dépollution, viabilisation du terrain (720000 €) + foncier REF (360000 €) + reconstitution, libération des voies et immobilier SNCF (2800000 €) + bâtiments modulaires (400000 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2018-2021	5 136 000 €	1 747 000 €	34,01 %	747 000 €	14,54 %	642 000 €	12,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 000 000 €	38,94 %				
<b>Total</b>						7 597 012 €	3 380 344 €	44,50 %	747 000 €	9,83 %	642 000 €	8,45 %	209 587 €	2,76 %	618 081 €	8,14 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 000 000 €	26,33 %						

**Multi axes**

Axe	N°	Action	Opérations	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2018 / 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres			
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
							1 2 3 4 5	AM.6.1	Réaliser le quartier Dieppe Sud	1/ EPFN – requalification urbaine : études, travaux de démolition, dépollution, études diagnostic et de programmation	EPFN + DAUGF (VDD)	2018-2021	422 400 €	158 400 €	37,50 %	0 €	0,00 %	140 800 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	123 200 €	29,17 %	0 €
1 4 5	AM.6.2.1	Réhabiliter le site de la biomarine	1/ EPFN – Site Biomarine : études de programmation et de faisabilité pour la réhabilitation de la grande halle	EPFN + DAUGF (VDD)	2018-2019	48 000 €	18 000 €	37,50 %	0 €	0,00 %	16 000 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	14 000 €	29,17 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1 4 5	AM.6.2.2	Réhabiliter le site de la biomarine	2/ EPFN – Site Biomarine : travaux de démolitions bâtiments annexes pour construction programme locatif social	EPFN + DAUGF (VDD)	2018-2019	198 000 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	66 000 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	57 750 €	29,17 %	0 €	0,00 %	74 250 €	37,50 %				
<b>Total</b>						668 400 €	176 400 €	26,39 %	0 €	0,00 %	222 800 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	194 950 €	29,17 %	0 €	0,00 %	74 250 €	11,11 %				

**Plan de financement prévisionnel – récapitulatif**

Axe	Total	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres					
			Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%				
			Axe 0 – Actions portant sur le pilotage et la communication du programme « Action Coeur de Ville »	Total	353 360 €	178 360 €	50,48 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	175 000 €	49,52 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Total	6 040 880 €	217 706 €	3,60 %	36 000 €	0,60 %	0 €	0,00 %	154 327 €	2,55 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	513 562 €	8,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	173 759 €	2,88 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 319 626 €	38,40 %		
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Total	601 460 €	231 261 €	38,45 %	15 000 €	2,49 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	22 500 €	3,74 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	44 700 €	7,43 %		
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Total	4 258 697 €	808 094 €	18,98 %	2 460 550 €	57,78 %	900 000 €	21,13 %	26 773 €	0,63 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	10 000 €	0,23 %	39 947 €	0,94 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Total	6 778 138 €	3 266 055 €	48,19 %	546 450 €	8,06 %	419 863 €	6,19 %	1 061 481 €	15,66 %	285 744 €	4,22 %	0 €	0,00 %	116 000 €	1,71 %	994 545 €	14,67 %	0 €	0,00 %	20 000 €	0,30 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	24 000 €	0,35 %		
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Total	7 597 012 €	3 380 344 €	44,50 %	747 000 €	9,83 %	642 000 €	8,45 %	209 587 €	2,76 %	618 081 €	8,14 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 000 000 €	26,33 %				
Multi axes	Total	668 400 €	176 400 €	26,39 %	0 €	0,00 %	222 800 €	33,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	194 950 €	29,17 %	0 €	0,00 %	74 250 €	11,11 %				
<b>Total</b>		26 297 947 €	8 258 220 €	31,40 %	3 805 000 €	14,47 %	2 184 663 €	8,31 %	1 452 168 €	5,52 %	903 825 €	3,44 %	22 500 €	0,09 %	116 000 €	0,44 %	994 545 €	3,78 %	688 562 €	2,62 %	30 000 €	0,11 %	39 947 €	0,15 %	173 759 €	0,66 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	194 950 €	0,74 %	0 €	0,00 %	4 462 576 €	16,97 %				

## Annexe 4 – Les fiches actions inscrites en 2019

<b>Nom de l'action</b>	<b>Planter des logements au Pollet</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Sur un secteur désigné comme territoire en veille au titre des quartiers politique de la ville, il paraît nécessaire de continuer à construire et à réhabiliter des logements et de les adapter aux personnes à mobilité réduite. Cette réhabilitation d'immeubles permettra au passage de réhabiliter des commerces en rez-de-chaussée. Cette action répond pleinement à la volonté de redynamiser le centre-ville dans son périmètre élargi par l'apport d'une population diversifiée, dans des logements de qualité, permettant ainsi des retombées positifs pour les commerces à proximité.</p> <p>Sur les 4 sites présentés, 11 logements seraient réhabilités et 1 commerce.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de logements répondant aux normes d'habitabilité</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne</li> <li>• Préserver le patrimoine architectural</li> <li>• Diversifier l'offre de logements</li> <li>• Recomposer des cases commerciales</li> <li>• Réaliser des logements adaptés</li> <li>• Favoriser la mixité sociale</li> <li>• Réintroduire de la population aux abords de l'hypercentre</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Investisseurs privés et bailleurs sociaux</p> <p>Partenaires : Ville de Dieppe, ANAH, Département, Action Logement, Dieppe-Maritime, CAF, Banque des territoires Groupe Causse des Dépôts et Consignations</p>
<b>Budget global</b>	1 515 429 €
<b>Modalité de financement</b>	<p>Convention OPAH-RU du Cœur historique 2019/2024, signature le 8 février 2019.</p> <p>Objectif : 156 logements réhabilités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 logements propriétaires-occupants</li> <li>• 47 en loyer conventionné social</li> <li>• 23 en loyer conventionné intermédiaire</li> </ul> <p>Engagements financiers pour l'aide aux travaux sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 483 129 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 95 100 €</li> <li>• ANAH : 1 330 204 € + 96 150 € (primes Habiter Mieux) - montant prévisionnel sollicité</li> <li>• Département : 373 750 €</li> </ul> <p>Soit un total de 2 378 333 € pour l'aide aux travaux.</p>

	<p>Engagements financiers pour l'aide à l'ingénierie sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 150 000 €</li> <li>• ANAH : 206 815 € - montant prévisionnel sollicité</li> <li>• Département : 100 000 €</li> <li>• Banque des territoires Groupe CDC : 60 000 €</li> </ul> <p>Soit un total de 516 815 € pour l'aide à l'ingénierie.</p> <p>11 logements bailleurs privés constitueraient cette tranche d'immeubles à réhabiliter, soit environ 5 logements en loyer conventionné social (LCS) et 3 logements en intermédiaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions pour les logements en conventionné social</li> <li>◦ Prime logements vacants depuis plus de 24 mois en LCS</li> <li>◦ Prime à l'amélioration de la performance énergétique en LCS</li> <li>◦ Prime grand logement au-dessus de 80 m<sup>2</sup> en LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• ANAH <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions logements LCI</li> <li>◦ Prime Habiter Mieux</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• Département de Seine-Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• Action Logement <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Prêts en complément</li> </ul> </li> <li>• Dieppe-Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones recensées pour des éventuels projets</li> <li>• Nombre de logements en cours de réhabilitation</li> <li>• Nombre de commerces en cours de réhabilitation</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités</li> <li>• Nombre de commerces réhabilités</li> <li>• Nombre de logements aux normes</li> <li>• Nombre de locataires/propriétaires</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts

					(€ TTC)
AS.1.1.1	13 rue des Maréchaux	2 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 131,60 m <sup>2</sup>			
		Foncier			Non déterminé
		Travaux			260568
		MOE et divers			36500
		<b>Sous total</b>			<b>297068</b>
AS.1.1.2	45 rue Jean Antoine Belle Teste	1 logement pourrait être réhabilité pour une surface habitable de 38,40 m <sup>2</sup>			
		Foncier			21600
		Travaux			100000
		MOE et divers			14000
		<b>Sous total</b>			<b>135600</b>
AS.1.1.3	1 rue de la charpenterie	3 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 210 m <sup>2</sup> , ainsi qu'1 commerce (70 m <sup>2</sup> ) qui donne sur le quai du carénage			
		Foncier			195000
		Travaux			210000
		MOE et divers			29400
		<b>Sous total</b>			<b>434400</b>
AS.1.1.4	8 et 10 rue guerrier	5 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 307 m <sup>2</sup>			
		Foncier			Non déterminé
		Travaux			569610
		MOE et divers			78751
		<b>Sous total</b>			<b>648361</b>
<b>Total</b>		11 logements pour une surface habitable d'environ 994 m <sup>2</sup> + 1 commerce			
		Foncier			216600
		Travaux			1140178
		MOE et divers			158651
		<b>Total</b>			<b>1515429</b>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabiliter des immeubles en centre-ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Afin de réintroduire des habitants en centre-ville, il paraît nécessaire de continuer à construire et à réhabiliter des logements et de les adapter aux personnes à mobilité réduite. Cette réhabilitation en plein cœur de ville d'immeubles, qui permettra au passage de réhabiliter des commerces en rez-de-chaussée sur les linéaires marchands, répond pleinement à la volonté de redynamiser le centre-ville par l'apport d'une population diversifiée, dans des logements de qualité, permettant ainsi des retombées positifs pour les commerces à proximité.</p> <p>Sur les 5 sites présentés, 42 logements seraient réhabilités et 3 commerces.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de logements répondant aux normes d'habitabilité</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne</li> <li>• Préserver le patrimoine architectural</li> <li>• Diversifier l'offre de logements</li> <li>• Recomposer des cases commerciales</li> <li>• Réaliser des logements adaptés</li> <li>• Favoriser la mixité sociale</li> <li>• Réintroduire de la population en centre-ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Investisseurs privés et bailleurs sociaux</p> <p>Partenaires : Ville de Dieppe, ANAH, Département, Action Logement, Dieppe-Maritime, CAF, Banque des territoires Groupe Caisse des Dépôts et Consignations</p>
<b>Budget global</b>	5 757 540 €
<b>Modalité de financement</b>	<p>Convention OPAH-RU du Cœur historique 2019/2024, signature le 8 février 2019.</p> <p>Objectif : 156 logements réhabilités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•16 logements propriétaires-occupants</li> <li>•47 en loyer conventionné social</li> <li>•23 en loyer conventionné intermédiaire</li> </ul> <p>Engagements financiers pour l'aide aux travaux sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Ville de Dieppe : 483 129 €</li> <li>•Dieppe-Maritime : 95 100 €</li> <li>•ANAH : 1 330 204 € + 96 150 € (primes Habiter Mieux) - montant prévisionnel sollicité</li> <li>•Département : 373 750 €</li> </ul> <p>Soit un total de 2 378 333 € pour l'aide aux travaux.</p> <p>Engagements financiers pour l'aide à l'ingénierie sur les 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Dieppe-Maritime : 150 000 €</li> <li>•ANAH : 206 815 € - montant prévisionnel sollicité</li> <li>•Département : 100 000 €</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque des territoires Groupe CDC : 60 000 €</li> </ul> <p>Soit un total de 516 815 € pour l'aide à l'ingénierie.</p> <p>42 logements bailleurs privés constitueraient cette tranche d'immeubles à réhabiliter, soit environ 18 logements en loyer conventionné social (LCS) et 5 logements en intermédiaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions pour les logements en conventionné social</li> <li>◦ Prime logements vacants depuis plus de 24 mois en LCS</li> <li>◦ Prime à l'amélioration de la performance énergétique en LCS</li> <li>◦ Prime grand logement au-dessus de 80 m<sup>2</sup> en LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• ANAH <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions logements LCI</li> <li>◦ Prime Habiter Mieux</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• Département de Seine-Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> <li>• Action Logement <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Prêts en complément</li> </ul> </li> <li>• Dieppe-Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Subventions logements LCS</li> <li>◦ Subventions pour les propriétaires-occupants modestes et très modestes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones recensées pour des éventuels projets</li> <li>• Nombre de logements en cours de réhabilitation</li> <li>• Nombre de commerces en cours de réhabilitation</li> </ul>
<b>Indicateurs résultat</b> de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités</li> <li>• Nombre de commerces réhabilités</li> <li>• Nombre de logements aux normes</li> <li>• Nombre de locataires/propriétaires</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.1.2.1	7 quai Henri IV	11 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 740,50 m <sup>2</sup> , ainsi que			

		2 commerces (206 m <sup>2</sup> )			
		Foncier			530000
		Travaux			1260000
		MOE et divers			176400
		<b>Sous total</b>			<b>1966400</b>
<b>AS.1.2.2</b>	<b>20 rue des Maillots</b>	6 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 308 m <sup>2</sup>			
		Foncier			66000
		Travaux			532000
		MOE et divers			74480
		<b>Sous total</b>			<b>672480</b>
<b>AS.1.2.3</b>	<b>22 rue de la Barre</b>	4 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 230,20 m <sup>2</sup>			
		Foncier			140000
		Travaux			557000
		MOE et divers			77980
		<b>Sous total</b>			<b>774980</b>
<b>AS.1.2.4</b>	<b>53 et 55 rue Desceliers</b>	3 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 175,50 m <sup>2</sup>			
		Foncier			222000
		Travaux			374000
		MOE et divers			51680
		<b>Sous total</b>			<b>647680</b>
<b>AS.1.2.5</b>	<b>14 et 16 rue de la Halle au blé</b>	18 logements pourraient être réhabilités pour une surface habitable de 949,70 m <sup>2</sup> , ainsi qu'1 commerce (54 m <sup>2</sup> )			
		Foncier			100000
		Travaux			1400000
		MOE et divers			196000
		<b>Sous total</b>			<b>1696000</b>
<b>Total</b>		42 logements pour une surface habitable d'environ 2 403,90 m <sup>2</sup> + 3 commerces			
		Foncier			1058000
		Travaux			4123000
		MOE et divers			576540
		<b>Total</b>			<b>5757540</b>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Développer la connaissance du tissu commercial</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Afin d'adopter des mesures pertinentes dans l'optique de redynamiser le commerce à Dieppe, il apparaît nécessaire au préalable de disposer d'éléments de diagnostic suffisamment pointus pour être au plus juste dans les actions. C'est tout l'objectif de cette fiche action que de développer la connaissance sur cette thématique.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une connaissance optimale du commerce de centre-ville</li> <li>• Permettre la tenue d'actions pour améliorer le commerce</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime (AS.2.1.1 ; AS.2.1.2), Ville de Dieppe (AS.2.1.3)
	Partenaires : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Etat, Banque des Territoires
<b>Budget global</b>	
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.1.1 : 3 183,75 €</li> <li>◦ AS.2.1.2 : participation à affiner</li> <li>◦ AS.2.1.3 :</li> </ul> </li> <li>• Ville de Dieppe : € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.1.3 :</li> </ul> </li> <li>• État : € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.1.1 : 29 715 €</li> <li>◦ AS.2.1.3 :</li> </ul> </li> <li>• Banque des Territoires : € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.1.1 : 3 183,75 €</li> <li>◦ AS.2.1.2 : participation à affiner</li> <li>◦ AS.2.1.3 :</li> </ul> </li> <li>• CCI : € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.1.1 : 5 094 €</li> <li>◦ AS.2.1.2 : participation à affiner</li> <li>◦ AS.2.1.3 :</li> </ul> </li> <li>• CMA : € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.1.1 : 1 273,50 €</li> <li>◦ AS.2.1.2 : participation à affiner</li> <li>◦ AS.2.1.3 :</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces interrogés</li> <li>• Nombre d'artisans interrogés</li> <li>• Taux de vacances</li> <li>• Transmission</li> <li>• Numérique</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions découlant de ces observations et améliorations apportées sur la thématique commerciale</li> </ul>



➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.2.1.1	<b>Observatoire du commerce et city desk</b>	Mise en place de l'outil avec reconstitution des données de 2013, plateforme SIG, état des lieux et évolution de l'offre commerciale	2019	2023	42 450
AS.2.1.2	<b>Mise à jour de l'observatoire du commerce et du city desk</b>	Mise à jour de l'outil (2 mises à jour programmées : une en 2021 et une en 2023 – soit 18 525 € par mise à jour + licence annuelle de 2 000 €)	2021	2023	45 050
AS.2.1.3	<b>Étude sur l'artisanat</b>	Etude visant à mieux comprendre l'offre artisanale avec une analyse GPEC visant à définir des actions autour de la transmission/reprise d'entreprises artisanales.	2019	2019	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Redynamiser les Marchés de Plein Air</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	La Ville de Dieppe a déposé en janvier 2018 un dossier spécifique sur les marchés de plein air pour répondre à l'appel à projets FISAC. 5 thématiques tentent de répondre aux enjeux identifiés dans l'étude menée courant 2017 : communication, numérique, requalification des équipements d'accès et de distribution d'eau et d'électricité, modernisation des outils commerciaux et évaluation des actions.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser les marchés en les mettant aux normes</li> <li>• Capitaliser sur la 8<sup>e</sup> place au plus beau marché de France (1<sup>er</sup> de Normandie)</li> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : Dieppe-Maritime, FISAC, CCI, CMA, Union commerciale, Commerçants/ambulants</p>
<b>Budget global</b>	1 641 157 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 1 340 556 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.2.1 : 10 268 € (6 668 € sur les pré-diagnostics ; 1 800 € sur les diagnostics transmission ; 1 800 € sur les diagnostics numérique) ;</li> <li>◦ AS.2.2.2 : 25 000 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.3 : 1 288 000 € (prise en charge de la TVA) ;</li> <li>◦ AS.2.2.4 : 1 788 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.5 : 3 000 € (prise en charge de la TVA) ;</li> <li>◦ AS.2.2.6 : 12 500 € (prise en charge de la TVA).</li> </ul> </li> <li>• Dieppe-Maritime : 8 822 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.2.4 : 2 322 € (prise en charge de la TVA) ;</li> <li>◦ AS.2.2.5 : 1 500 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.6 : 5 000 €.</li> </ul> </li> <li>• FISAC : 194 240 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.2.1 : 6 668 € (sur les pré-diagnostics) ;</li> <li>◦ AS.2.2.2 : 25 000 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.3 : 152 000 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.4 : 822 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.5 : 2 250 € ;</li> <li>◦ AS.2.2.6 : 7 500 €.</li> </ul> </li> <li>• CCI : 7 834 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.2.1 : 5 334 € (3 334 € sur les pré-diagnostics ; 1 000 € sur les diagnostics transmission ; 1 000 € sur les diagnostics numérique) ;</li> <li>◦ AS.2.2.6 : 2 500 €.</li> </ul> </li> <li>• CMA : 7 834 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AS.2.2.1 : 5 334 € (3 334 € sur les pré-diagnostics ; 1 000 € sur les diagnostics transmission ; 1 000 € sur les diagnostics numérique) ;</li> <li>◦ AS.2.2.6 : 2 500 €.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union commerciale : 2 250 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>AS.2.2.5 : 2 250 € ;</li> </ul> </li> <li>Commerçants : 79 621 € répartis en <ul style="list-style-type: none"> <li>AS.2.2.1 : 4 621 € (2 221 € sur les pré-diagnostics ; 1 200 € sur les diagnostics transmission ; 1 200 € sur les diagnostics numérique → tout dépassement de l'enveloppe globale pour chaque diagnostic est à leur charge) ;</li> <li>AS.2.2.2 : 75 000 € (tout dépassement de l'enveloppe globale est à leur charge)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises contactées pour la réalisation de la signalétique, des sacs, pour la réalisation d'animations</li> <li>Candidatures reçues dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre</li> <li>Infographie créée</li> <li>Nombre d'affiches et de flyers édités.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'affiches et de flyers distribués</li> <li>Nombre de panneaux réalisés et implantés sur site</li> <li>Nombre de sacs/cabas distribués</li> <li>Nombre d'animations tenues (+ un éventuel estimatif de la fréquentation)</li> <li>Evolution de la fréquentation des marchés</li> <li>Retour des acteurs économiques (ambulants et commerçants sédentaires)</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS. 2.2.1	Diagnostics économiques, financiers et commerciaux	Pré-diagnostics avant travaux et/ou investissements	2019	2021	22 225
		Diagnosics d'aide à la transmission	2019	2021	5 000
		Diagnostic développement numérique	2019	2021	5 000
		<b>Sous total</b>			<b>32 225</b>
AS. 2.2.2	Soutien à la modernisation des équipements	Modernisation des camions boutiques, équipements de présentation des produits, de conservation ou de moyens de paiement	2019	2021	125 000
AS. 2.2.3	Requalification des équipements publics	Installation de bornes eau/électricité	2020	2022	1 440 000
AS. 2.2.4	Visibilité numérique des marchés	Création d'un site ou d'une application spécifique « marchés » pour valoriser les différentes séances	2019	2021	4 932
AS. 2.2.5	Développement d'une carte de fidélité dématérialisée ou plateforme d'achat	Développement d'un programme fidélité ou d'une plateforme d'achat numérique pour les ambulants	2019	2021	9 000
AS. 2.2.6	Étude d'évaluation finale	Évaluation sur l'ensemble des mesures prises	2020	2022	30 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réduire les charges énergétiques pour les commerçants et les artisans</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Les défis proposés dans le cadre du label « Eco-Défis » permettent de réaliser des actions concrètes pour la réduction de déchets, la mise en conformité et l'acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement, non seulement par les professionnels, mais aussi par les consommateurs. Cela peut se traduire par des actions menées sur la réduction des suremballages livrés par les fournisseurs, la réparation, le réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets, la suppression de la distribution de sacs à usage unique, la mise en place des points de collecte. Ainsi que la mise en place du tri des déchets recyclables, des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets spéciaux. En tout c'est entre 20 et 28 défis possibles à relever parmi 5 thématiques : déchets, énergie, transports, , éco-produits, eau. Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les entreprises.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville et la commercialité</li> <li>• Réduire les charges énergétiques pour les commerçants et les artisans</li> <li>• Tendre vers une ville écologiquement exemplaire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime Partenaires : Ville de Dieppe, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ADEME
<b>Budget global</b>	32 139 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime : 7 851 € ;</li> <li>• CMA : 9 642 € ;</li> <li>• ADEME : 9 642 € ;</li> <li>• Ville de Dieppe : 5 004 € (réalisation en interne).</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces démarchés et nombre de commerces adhérents</li> <li>• Nombre d'actions retenues par les commerçants</li> <li>• Thématiques les plus sollicitées</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces ayant remplis les objectifs et nombre d'objectifs remplis</li> <li>• Gain énergétique économisé</li> <li>• Satisfaction</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.2.3	Réduire les charges énergétiques pour les commerçants et les artisans	Reconduction du label « Eco-Défis » visant à responsabiliser les commerçants autour du développement durable dans l'optique de leur faire baisser leurs coûts (sur 2 ans)	2019	2020	32 139

<b>Nom de l'action</b>	<b>Faciliter les livraisons sur le centre-ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Depuis 2016, la Ville de Dieppe s'est lancée dans une vaste réflexion autour de la logistique urbaine. Réflexion qui a mené à un plan d'actions actuellement en cours de réalisation. Ce plan a pris comme ancrage une étape « pas à pas » dans la mesure où la permissivité était, jusque là, absolue concernant les livraisons. D'où des actions portant sur une nouvelle réglementation, la création d'une voirie multi-usages et une adaptation des aires de livraison. Il s'agit d'une première étape avant d'aller éventuellement sur des solutions plus innovantes
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre d'optimiser la logistique pour contenter transporteurs, commerçants et habitants</li> <li>• Faciliter les livraisons en ville</li> <li>• Fluidifier les flux</li> <li>• Abouti à une ville écologiquement exemplaire</li> <li>• Mettre en réseau les professionnels</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Dieppe-Maritime, ADEME (?)
<b>Budget global</b>	
<b>Modalité de financement</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la fabrication des disques</li> <li>• Études pour l'aménagement des aires</li> <li>• Réalisation des panneaux</li> </ul>
<b>Indicateurs résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction</li> <li>• Taux d'occupation des aires</li> <li>• Utilisation des disques de livraison</li> <li>• Nombre de panneaux installés et signalétique au sol</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.2.4.1	<b>Disques de livraison personnalisés</b>	Fabrication de 2000 disques à distribuer aux professionnels comprenant la réglementation et un renvoi vers une carte où figure les aires de livraison	2019	-	1 608
AS.2.4.2	<b>Signalétique</b>	Afin de matérialiser les nouvelles zones et la réglementation, il est nécessaire d'installer des panneaux et de réaliser les marquages au sol	2019	-	
AS.2.4.3	<b>Aménagement des aires</b>	Pour faciliter le travail des livreurs et garantir un écoulement optimisé des flux, certaines aires doivent être revues	2019	2020	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Développer l'offre numérique des commerçants</b>	
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>		
<b>Description générale</b>	Il convient d'aider au développement du numérique sur le territoire pour continuer sur cette lancée et amener plus de commerçants à adhérer aux divers dispositifs allant en ce sens car c'est par un nombre plus élevé que les initiatives dans le monde du numérique pourront fonctionner. Or, le frein porte souvent par une méconnaissance des commerçants quant aux bénéfices à tirer du numérique et une appréhension à s'emparer des outils, d'où la proposition de formations spécifiques dessus	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le secteur commercial à Dieppe</li> <li>• Développer le numérique en ville</li> <li>• Développer la connaissance du numérique auprès des commerçants</li> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> </ul>	
<b>Intervenants</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie	
	Partenaires : Dieppe-Maritime, Ville de Dieppe, Union commerciale	
<b>Budget global</b>	7 920 €	
<b>Modalité de financement</b>	Il est prévu 12 dossiers sur cette première tranche (mi-2019 et 2020). La formation revient à 550 € HT, soit 660 € TTC, pour le commerçant mais la formation peut être prise en charge par leurs cotisations.	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations proposées</li> <li>• Nombre de réunions sur cette thématique</li> <li>• Nombre de commerçants se montrant intéressés</li> </ul>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations tenues</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> <li>• Nombre de coaching tenus</li> <li>• Nombre de commerçants présents</li> <li>• Nombre de commerçants utilisant l'outil numérique</li> </ul>	

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.2.5	Sensibiliser les commerçants	Mise en place de formations et de séance coaching pour les commerçants sur la thématique du numérique	2019	2020	7 920

<b>Nom de l'action</b>	<b>Implanter le futur cinéma multiplexe</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Dans l'ancienne manufacture de tabacs, à proximité immédiate de la gare et du centre-ville, un investisseur privé va réaliser un cinéma multiplexe de 8 salles évitant ainsi l'évasion sur Rouen d'une partie de la population désirant regarder dans des conditions optimales des films. La Ville et ses partenaires accompagnent d'ailleurs l'implantation de ce cinéma en aménageant qualitativement les abords.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Asseoir le poids culturel du territoire</li> <li>• Apporter les équipements attendus par les habitants du territoire</li> <li>• Éviter l'évasion vers des multiplexes sur d'autres territoires</li> <li>• Apporter une nouvelle image au quartier de la gare</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	SAS Ciné Dieppe Partenaires : SCI Ciné Dieppe, SARL Cinéma Grand Forum Dieppe
<b>Budget global</b>	4 230 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL Cinéma Grand Forum Dieppe : 1 230 000 €</li> <li>• Prêt à la SAS Ciné Dieppe : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Crédit Coopératif : 2 250 000 €</li> <li>◦ Caisse des Dépôts (Prêt PRU ACV) : 750 000 €</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de la Manufacture</li> <li>• PC purgé, CDAC Cinéma obtenue</li> <li>• Réalisation des travaux</li> <li>• Ouverture au public</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture au public</li> <li>• Création d'un lieu multi-activités (cinéma, restauration, espace ludique)</li> <li>• Fréquentation/Nombre d'entrées</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.2.6	Réalisation du cinéma multiplexe	Travaux	2019	2019	4 230 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Implanter le futur Centre Océanographique de Normandie</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Complexe de 16000 m<sup>2</sup> comprenant plus de 120 bassins présentant les mers chaudes et les mers froides, autour d'un aquarium d'eau douce tropicale de plus de 40 mètres de profondeur (fosse abyssale) dédiée à la plongée, le Centre Océanographique de Normandie constitue un projet d'une attractivité énorme pour Dieppe avec des estimations d'environ 500 000 visiteurs pour la première année. Il est à noter que la partie scientifique sera très présente et assurée avec un acteur local l'ESTRAN Cité de la Mer.</p> <p>Il convient, suite au dépôt début février 2019 du permis de construire, de valider, auprès du public cible, l'intérêt global sur le projet définitif en incluant l'ensemble des éléments programmatiques, notamment la fosse de plongée et l'Estran. Cette enquête permettra ainsi de mesurer, analyser et comprendre les comportements, besoins et attentes.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'attractivité de la ville</li> <li>• Asseoir le poids culturel et touristique du territoire</li> <li>• Doter le territoire d'équipements structurants</li> <li>• Apporter une nouvelle image au quartier de la gare</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Aqua Invest</p> <p>Partenaires : Dieppe-Maritime, CDC</p>
<b>Budget global</b>	23 926 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aqua Invest : 13 926 €</li> <li>• Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations : 5000 €</li> <li>• Dieppe-Maritime : 5000 €</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinet sélectionné</li> <li>• Nombre de questionnaires envisagés</li> <li>• Lieux envisagés pour la tenue des questionnaires</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de répondants</li> <li>• Bilan de cette enquête</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.2.7	Étude de marché quantitative pour le Centre Océanographique de Normandie	Réalisation d'une vaste enquête consistant à valider l'intérêt global du projet définitif	2019	2019	23 926



<b>Nom de l'action</b>	<b>Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le schéma directeur cyclable a établi les réalisations à opérer pour permettre une utilisation optimale sur la ville des modes de déplacements actifs, ceux-ci participant pleinement au développement d'une ville et à son attractivité, d'autant plus dans le cas de Dieppe qui se trouve sur l'axe Paris Londres. Il convient donc d'allouer les financements pour permettre la réalisation de ce schéma directeur cyclable.</p> <p>Il s'agit de la deuxième phase après la réalisation des feux de signalisation et l'aménagement des sas en amont des feux (phase 1).</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> <li>• Être écologiquement exemplaire</li> <li>• Favoriser le développement des modes actifs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Dieppe</p> <p>Partenaires : Département de Seine-Maritime, Dieppe-Maritime</p>
<b>Budget global</b>	50 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : € ;</li> <li>• Dieppe-Maritime :</li> <li>• Département de Seine-Maritime :</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	•
<b>Indicateurs de résultat</b>	•

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.3.1	Réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur cyclable		2019	2020	50 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Développer la pratique du vélo sur le territoire</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le schéma directeur cyclable de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe ont tous les deux mis en évidence le besoin d'une Maison du Vélo sur le territoire. Cette maison proposerait des services aux cyclistes comme de la location, des réparations, un espace consigne, rack à vélo, etc. Une communication adéquate devra également être mise en place.</p> <p>Une étude, financée par l'ADEME, est actuellement en cours pour dimensionner les prestations proposées par cette Maison du Vélo, les aménagements nécessaires en Gare Routière et le modèle économique pour porter ce service public. La Gare Routière de Dieppe est idéale pour accueillir cette Maison du Vélo. En effet, elle se trouve dans un quartier en pleine réinventions avec le cinéma multiplexe et ses nouveaux abords et, surtout, la terminaison de l'Avenue Verte qui en fait donc un lieu privilégié pour tous les cyclistes.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Améliorer l'expérience touristique</li> <li>• Être écologiquement exemplaire</li> <li>• Favoriser le développement des modes actifs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime Partenaires : Département de Seine-Maritime, Ville de Dieppe, ADEME, Banque
<b>Budget global</b>	
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime :</li> <li>• Ville de Dieppe : €</li> <li>• Département de Seine-Maritime :</li> <li>• ADEME</li> <li>• Banque</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	•
<b>Indicateurs de résultat</b>	•

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.3.2.1	Maison du vélo	Réaménagement de la gare routière de Dieppe pour y installer les services d'une maison du vélo (location, petites réparations, consignes, etc.)	2019	2023	100 000
AS.3.2.2	Aide à l'acquisition de vélos électriques	Mise en place d'un taux à 0 % avec une banque partenaire pour faciliter l'acquisition de vélos électriques (prise en charge des intérêts des prêts consentis dans le cadre du partenariat)	2020	2023	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Tendre vers une ville connectée</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Le territoire dieppois ne dispose pas d'une étude globale permettant d'avoir une vision multisectorielle de la ville intelligente. Des actions intéressantes de « smart city » sont pourtant déjà développées mais non incluses dans une stratégie d'ensemble, d'où la réalisation d'une étude permettant de définir un état des lieux, des scénarios et une feuille de route.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendre vers des moyens et des solutions innovantes</li> <li>• Répondre aux besoins de la population</li> <li>• Réduire les coûts</li> <li>• Optimiser l'organisation, les déplacements</li> <li>• Envisager le développement d'application, par exemple en lien avec le monde maritime.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime Partenaires : Ville de Dieppe, CDC, CEREMA
<b>Budget global</b>	
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime :</li> <li>• CDC :</li> <li>• CEREMA :</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de CCTP téléchargés</li> <li>• Nombre de réponse</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livrable de l'étude</li> <li>• Satisfaction</li> <li>• Qualité des actions proposées</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.3.3	<b>Tendre vers une ville connectée</b>	Étude sur le numérique, l'innovation et la ville connectée	2019	2023	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Diagnostiquer l'église du Pollet</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Au regard de l'état de l'église Notre Dame des Grèves au Pollet, il est nécessaire de les réhabiliter. Il convient d'établir au préalable des diagnostics sur cette église pour phaser ensuite les travaux. Les églises jouent un rôle non négligeable dans l'attractivité de la ville car elles constituent un patrimoine riche facteur de visites.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellir la ville</li> <li>• Sauvegarder le patrimoine</li> <li>• Favoriser l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires :
<b>Budget global</b>	50 000 €
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe :</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidatures reçues</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des diagnostics</li> <li>• Réalisation du bilan sanitaire et du sondage de sol</li> <li>• Phasage des travaux</li> <li>• Communication</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS. 4.1	Diagnostiquer l'église Notre Dame des Grèves	Tenue d'un diagnostic structure, d'un diagnostic architectural, d'un bilan sanitaire et de sondages de sol	2019	2019	50 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabiliter le Château-Musée</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Le Château-Musée est l'un des monuments emblématiques de la ville de Dieppe surplombant la plage et le centre-ville. C'est un lieu de visite en raison de sa richesse patrimoniale, sa richesse muséographique et aussi sa richesse touristique en raison de sa vue. Toutefois, avec le temps, la structure de ce château nécessite d'être réhabilitée pour lui permettre de perdurer et de continuer à participer à l'attractivité de la ville.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellir la ville et favoriser l'attractivité du centre-ville</li> <li>• Conforter l'essor culturelle en maintenant la parfaite accessibilité du musée</li> <li>• Sauvegarder le patrimoine</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Etat, DRAC, Conseil Départemental de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	1 136 850 €
<b>Modalité de financement</b>	Pour restauration du pont – Tranches 1 et 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 118 523 € (36 480 € pour la défense incendie ; 82 043 € (restauration du pont phase 1 et 2)</li> <li>• DSIL 2019 : 103 725 € (72 959 € pour la défense incendie ; 30 766 € (restauration pont phase 1 et 2) – montant prévisionnel sollicité</li> <li>• DRAC : 82 042 € - montant prévisionnel sollicité (restauration pont phase 1 et 2)</li> <li>• Département : 51 276 € - montant prévisionnel sollicité (restauration pont phase 1 et 2)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidatures reçues</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des diagnostics</li> <li>• Réalisation du bilan sanitaire et du sondage de sol</li> <li>• Phasage des travaux</li> <li>• Communication</li> </ul>

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS. 4.2	Réhabilitation le Château-Musée	Renforcement défense incendie	2019	2019	109 439
		Restauration du pont (Passerelle Ouest) – Tranche 1 et 2 : Etudes : 24 391 € / Travaux : 221 736 €	2019	2019	246 127
		Restauration du pont (passerelle Ouest) – Tranche 3 : Etudes 32 441 € / Travaux : 324 414 €			356 855
		Réhabilitation du mur du chemin de ronde : Etudes : 35 857 € / Travaux : 358 572 €			394 429
		Actualisation bilan sanitaire			30 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Animer le territoire</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>	
<b>Description générale</b>	Pour vivre, le centre-ville se doit aussi d'être animé. Certaines animations emblématiques méritent, en raison de leur écho à l'échelle départementale, régionale et nationale une attention toute particulière car elles drainent un flux de touristes garantissant à la ville une activité multi-sectorielles (habitat, commerces, hôtellerie, restauration, etc.)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer la ville toute l'année</li> <li>• Apporter un soutien à des animations phares</li> <li>• Accroître l'attractivité du territoire</li> <li>• Faire connaître Dieppe sur une échelle nationale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : Dieppe-Maritime, CCI, PETR
<b>Budget global</b>	
<b>Modalité de financement</b>	.
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de manifestations soutenues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation</li> <li>• Communication</li> <li>• Satisfaction</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.4.3.1	<b>Accueil l'Hermione</b> de	Ville escale de ce bateau, réplique historique de bateaux du XVIIIe siècle (escale prévue le 11 et 12 mai 2019)	2019	2019	78 000
AS.4.3.2	<b>Solitaire Figaro</b> du	Ville étape de cette course à la voile emblématique	2019	2019	
AS.4.3.3	<b>Trailwalker</b>	Tenue de cette épreuve sportive les 14 et 15 septembre 2019	2019	2019	40 000

<b>Nom de l'action</b>	<b>Mettre aux normes les équipements publics</b>	
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	
<b>Date de signature de l'avenant 1</b>		
<b>Description générale</b>	L'ensemble des équipements publics, dans la continuité de vouloir affermir la position des services aux publics en centre, doit être mis aux normes : maison des associations, police municipale, etc.	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter les services publics en centre-ville</li> <li>• Garantir des conditions de travail décentes</li> <li>• Accueillir dans des conditions optimales les citoyens</li> </ul>	
<b>Intervenants</b>	Ville de Dieppe Partenaires : État dans le cadre de la DSIL	
<b>Budget global</b>	184 100 €	
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dieppe : 61 367 €</li> <li>• DSIL 2019 : 122 733 € - montant prévisionnel sollicité</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises contactés</li> <li>• Nombre de réunions tenues</li> </ul>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bureaux créés</li> <li>• Nombre d'agents concernés</li> <li>• Retour des citoyens</li> <li>• Retour de l'AVIM</li> </ul>	

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AS.5.1	Police Municipale	Réaménagement de l'espace Ventabren pour intégrer la PM et les ASVP	2019	2019	140 000
		Intégration de l'AVIM dans l'ancien local PM attenant le nouvel espace	2019	2019	44 100

## Annexe 5 – Plan de financement prévisionnel des actions 2019

Il est ici présenté le plan de financement prévisionnel de l'ensemble des actions mûres. Ce plan est présenté par axe pour une meilleure visibilité. Il reprend, au moment de la réalisation de cet avenant, les montants validés et ceux sollicités. De fait, il n'est pas finalisé, il pourra donc être modifié et les montants et participations réajustés au gré de l'avancement des actions.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville																																												
Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC Prêt / Subvention		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres					
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
1	AS1.1.1	Implanter des logements au Pollet	1/ 13 rue de Maréchaux : réhabilitation de 2 logements – foncier (non déterminé) + travaux (260568 €) + MOE et divers (36500 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	297 068 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AS1.1.2	Implanter des logements au Pollet	2/ 45 rue Jean Antoine Belle Teste : réhabilitation d'1 logement – foncier (21600 €) + travaux (100000 €) + MOE et divers (14000 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	135 600 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AS1.1.3	Implanter des logements au Pollet	3/ 1 rue de la charpenterie : réhabilitation de 3 logements et d'1 commerce – foncier (195000 €) + travaux (210000 €) + MOE et divers (29400 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	434 400 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AS1.1.4	Implanter des logements au Pollet	4/ 8 et 10 rue guerrier : réhabilitation de 5 logements – foncier (non déterminé) + travaux (569610 €) + MOE et divers (78751 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	648 361 €	42 188 €	6,51 %	7 500 €	1,16 %	0 €	0,00 %	31 250 €	4,82 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	124 033 €	19,13 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	443 390 €	68,39 %		
1	AS1.2.1	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	1/ 7 quai Henri IV : réhabilitation de 11 logements et 2 commerces – foncier (530000 €) + travaux (1260000 €) + MOE et divers (176400 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	1 966 400 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AS1.2.2	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	2/ 20 rue des Mallots : réhabilitation de 6 logements – foncier (66000 €) + travaux (532200 €) + MOE et divers (7480 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	672 480 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AS1.2.3	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	3/ 22 rue de la Barre : réhabilitation de 4 logements – foncier (140000 €) + travaux (557000 €) + MOE et divers (77980 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	774 980 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
1	AS1.2.4	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	4/ 53 et 25 rue Desceliers : réhabilitation de 3 logements – foncier (222000 €) + travaux (374000 €) + MOE et divers (51680 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	647 680 €	25 055 €	3,87 %	4 500 €	0,69 %	0 €	0,00 %	18 750 €	2,89 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	73 408 €	11,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	525 967 €	81,21 %
1	AS1.2.5	Réhabiliter des immeubles en centre-ville	5/ 14 et 16 rue de la Halle au blé : réhabilitation de 18 logements et 1 commerce – foncier (300000 €) + travaux (1400000 €) + MOE et divers (196000 €)	Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière (VDD)	2019-2022	1 696 000 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
<b>Total</b>						7 272 969 €	67 243 €	0,92 %	12 000 €	0,16 %	0 €	0,00 %	50 000 €	0,69 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	197 441 €	2,71 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	969 357 €	13,33 %		





**Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Axe	N°	Action	Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Budget TTC	Ville de Dieppe		Dieppe-Maritime		Région Normandie		Département 76		DSIL 2019		FISAC		Etat		DRAC		ANAH		CDC Prêt / Subvention		CEREMA		Action Logement		CCI		CMA		EPFN		UC Les Vitrites de Dieppe		Autres					
							Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%	Apport	%
2	AS.2.1.1	Développer la connaissance du tissu commercial	1/ Observatoire du Commerce : mise en place de l'outil de pilotage de manière optimale avec enquête terrain + reconstitution du tissu commercial en 2013 + création d'indicateurs spécifiques aux commerçants du centre-ville de Dieppe (39850 €)	Dieppe-Maritime + CCI	2019-etc.	42 450 €	0 €	0,00 %	3 184 €	7,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	29 715 €	70,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	3 184 €	7,50 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	5 094 €	12,00 %	1 273 €	3,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.1.2	Développer la connaissance du tissu commercial	2/ Observatoire du Commerce – mise à jour : coût licence (2000 € / an) + mise à jour avec enquête (4875 €) + traitement back office (1300 €) + analyse des données (2600 €) + mise à jour des informations (9750 €). Soit 22 525 € pour une mise à jour au bout de 2 ans.	Dieppe-Maritime + CCI	2021 et 2023	45 050 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.1.3	Développer la connaissance du tissu commercial	3/ Etude exhaustive sur l'offre artisanale : cette étude devra notamment permettre une analyse GPEC permettant de mettre en place des actions pertinentes autour de la transmission/reprise d'entreprises artisanales	CMA + Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2019	0 €	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !		
2	AS.2.2.1	Redynamiser les Marchés de plein air	1/ Diagnostics économiques, financiers et commerciaux : pré-diagnostics avant travaux et/ou investissements (22 225 €) + diagnostics aide à la transmission (5000 €) + diagnostics développement numérique (5000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD) + CMA + CCI + commerçants	2019-2021	32 225 €	10 268 €	31,86 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	6 668 €	20,69 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	5 334 €	16,55 %	5 334 €	16,55 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	4 621 €	14,34 %		
2	AS.2.2.2	Redynamiser les Marchés de plein air	2/ Soutien à la modernisation des équipements : aide pour la modernisation des camions boutiques, équipements de présentation des produits, etc. (125 000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD) + commerçants	2019-2021	125 000 €	25 000 €	20,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	25 000 €	20,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	75 000 €	60,00 %		
2	AS.2.2.3	Redynamiser les Marchés de plein air	3/ Requalification des équipements publics : installation de bornes eau/électricité (1200000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2020-2022	1 440 000 €	1 288 000 €	89,44 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	152 000 €	10,56 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.2.4	Redynamiser les Marchés de plein air	4/ Visibilité numérique des marchés : création d'un site ou d'une application spécifique « marchés » pour valoriser les différentes séances (7500 €)	Dieppe-Maritime	2019-2021	4 932 €	1 788 €	36,25 %	2 322 €	47,08 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	822 €	16,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.2.5	Redynamiser les Marchés de plein air	5/ Développement d'une carte de fidélité dématérialisée ou d'une plateforme d'achat à destination des ambulants (7500 €)	Union commerciale + Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2019-2021	9 000 €	3 000 €	33,33 %	1 500 €	16,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 250 €	25,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 250 €	25,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.2.6	Redynamiser les Marchés de plein air	6/ Evaluation : évaluation du dispositif et des mesures prises (25000 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2020-2022	30 000 €	12 500 €	41,67 %	5 000 €	16,67 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	7 500 €	25,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	2 500 €	8,33 %	2 500 €	8,33 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.3	Réduire les charges énergétiques pour les commerçants et artisans	1/ Label « Eco-Défis » : opération visant à responsabiliser les commerçants autour du développement durable dans l'optique de leur faire baisser leurs coûts (sur 2 ans)	Dieppe-Maritime + CMA + Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2019-2020	32 139 €	5 004 €	15,57 %	7 851 €	24,43 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	9 642 €	30,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	9 642 €	30,00 %		
2	AS.2.4.1	Faciliter les livraisons sur le centre-ville dieppois	1/ Disques de livraison personnalisés comprenant la nouvelle réglementation : fabrication de 2000 disques à distribuer aux professionnels (1340 €)	Direction de la stratégie commerciale, de l'économie et du tourisme (VDD)	2019	1 608 €	1 608 €	100,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %		
2	AS.2.4.2	Faciliter les livraisons sur le centre-ville dieppois	2/ Signalétique : afin de matérialiser les nouvelles zones et la réglementation, il faut installer des panneaux et réaliser les marquages au sol	Service voirie, éclairage public, signalisation, concessionnaires (VDD)	2019	0 €	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !		
2	AS.2.4.3	Faciliter les livraisons sur le centre-ville dieppois	3/ Aménagement des aires de livraison : afin de faciliter le travail des livreurs et garantir un écoulement optimisé des flux	Direction des espaces extérieurs, domaine public et infrastructures (VDD)	2019	0 €	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !	0 €	#DIV/0 !		
2	AS.2.5	Développer l'offre numérique des commerçants	1/ Sensibiliser les commerçants aux outils numériques et mettre en place des formations/coaching	CCI	2019-2020	7 920 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	7 920 €	100,00 %		
2	AS.2.6	Implanter le futur cinéma multiplexe	1/ Travaux du cinéma multiplexe	SCI Ciné Dieppe + SARL Cinéma Grand Forum Dieppe + CDC	2019	4 230 000 €	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	750 000 €	17,73 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	3 480 000 €	82,27 %
2	AS.2.7	Implanter le futur centre océanographique de Normandie	1/ Réalisation d'une enquête consistant à valider l'intérêt global du projet définitif	Aqua Invest + DM + CDC	2019 à 2021	23 926 €	0 €	0,00 %	5 000 €	20,90 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	5 000 €	20,90 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	13 926 €	58,21 %

<b>Total</b>	6 024 250 €	1 347 168 €	22,36 %	24 857 €	0,41 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	194 240 €	3,22 %	29 715 €	0,49 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	758 184 €	12,59 %	0 €	0,00 %	0 €	0,00 %	12 928 €	0,21 %	18 749 €	0,31 %	0 €	0,00 %	2 250 €	0,04 %	3 591 109 €	59,61 %
--------------	-------------	-------------	---------	----------	--------	-----	--------	-----	--------	-----	--------	-----	--------	-----	--------	-----------	--------	----------	--------	-----	--------	-----	--------	-----------	---------	-----	--------	-----	--------	----------	--------	----------	--------	-----	--------	---------	--------	-------------	---------



